



République du Sénégal
Un Peuple-Un But-Une Foi

SNDES
Stratégie Nationale
De Développement Economique et Social 2013-2017

une étape vers l'émergence

Octobre 2012

SOMMAIRE	7
Introduction	12
Contexte général de la politique économique et sociale	12
Méthode et justification	13
CHAPITRE I : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES DSRP	15
1.1. Population et accès aux services sociaux de base	15
1.1.1. Tendance démographique et facteurs d'exclusion sociale	15
1.1.2. Difficiles accès aux services sociaux de base	16
1.2. Croissance et pauvreté monétaire	18
1.2.1. Profil de croissance	18
1.2.2. Incidence de la pauvreté	20
1.3. Institutions et jeux des acteurs	21
1.4. Contraintes structurelles	22
1.4.1. Faible productivité	23
1.4.2. Capital humain peu développé	24
1.4.3. Faible accès au financement	24
1.5. Principaux défis	25
1.5.1. Bonne gouvernance et état de droit	25
1.5.2. Redressement économique	26
1.5.3. Préservation et restauration des ressources naturelles	27
1.5.4. Durabilité et efficacité des choix stratégiques	27
1.5.5. Profil de l'entreprenariat et création d'emplois	27
CHAPITRE II : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2013-2017	29
2.1. Enjeux	29
2.2. Vision et stratégie d'intervention sur la période 2013-2017	31
2.3. Objectifs stratégiques	32
2.3.1. AXE 1 : Croissance, Productivité et création de richesses	32
2.3.1.1. Promotion de l'emploi	32
2.3.1.2. Stabilité du cadre macroéconomique	33
2.3.1.3. Développement du secteur privé et rôle des PME/PMI	35
2.3.1.4. Accélération de la croissance économique et de la productivité	36
2.3.1.5. Développement des secteurs d'appui à la production	36
2.3.1.5.1. Infrastructures et services énergétiques	36
2.3.1.5.2. Infrastructures et services de transport	37
2.3.1.5.3. Infrastructure financière et services financiers	38
2.3.1.5.4. Communication, Infrastructures et services de télécommunication	38
2.3.1.6. Développement intégré de l'économie rurale	39
2.3.1.6.1. Secteur Agricole	39
2.3.1.6.2. Elevage	40
2.3.1.6.3. Pêche et aquaculture	41
2.3.1.6.4. Hydraulique agricole	41
2.3.1.6.5. Sécurité alimentaire	42
2.3.1.7. Déploiement industriel	42
2.3.1.7.1. Mines et carrières	43
2.3.1.8. Promotion des autres services et secteurs de production	44
2.3.1.8.1. Tourisme	44
2.3.1.8.2. Artisanat	44
2.3.1.8.3. Culture	44
2.3.1.8.4. Sports	45
2.3.1.8.5. Commerce	45
2.3.1.9. Coopération économique, Intégration régionale et Sénégalais de l'Extérieur	45
2.3.1.10. Recherche, Développement et Innovation	46
2.3.1.11. Promotion des économies régionales	46
2.3.2. AXE 2 : Capital humain et développement durable	48
2.3.2.2. Mise à profit de la transition démographique	48
2.3.2.2. Promotion de l'Education et développement des compétences	49
2.3.2.3. Amélioration de la Santé et de la nutrition	50
2.3.2.4. Eau Potable et Assainissement (EPA)	51
2.3.2.5. Habitat et cadre de vie	51
2.3.2.6. Protection sociale	52
2.3.2.7. Prévention et gestion des risques et catastrophes	53
2.3.2.8. Environnement, gestion des ressources naturelles et développement durable	54

2.3.3. AXE 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	56
2.3.3.1. Paix et sécurité	56
2.3.3.2. Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice	57
2.3.3.3. Promotion de l'Equité et de l'égalité de genre	57
2.3.3.4. Réforme de l'Etat et Renforcement de l'Administration publique	58
2.3.3.5. Aménagement du territoire et Développement local	58
2.3.3.6. Gouvernance stratégique, économique et financière	59
CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION	61
3.1. Plan d'actions prioritaires (PAP)	61
3.1.1. Densification du tissu économique	61
3.1.2. Développement de l'économie rurale	62
3.1.3. La sécurité alimentaire	62
3.1.4. Réduction des inégalités par une massification de l'offre de services	62
3.1.5. Bonne gouvernance des politiques publiques	64
3.2. Suivi et évaluation des politiques publiques	65
3.2.1. Fondements du suivi et de l'évaluation	65
3.2.2. Dispositif de suivi et d'évaluation de la Stratégie	65
3.2.3. Acteurs, appropriation et responsabilité mutuelle	67
3.2.4. Indicateurs de suivi et d'évaluation	68
3.2.5. Financement de la Stratégie	69
3.2.6. Processus d'articulation entre la SNDES et le budget national	70
3.2.7. Risques liés à la mise en œuvre de la SNDES	72

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
ADL	Agence de Développement Local
ADS	Aéroports Du Sénégal
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AIBD	Aéroport International Blaise Diagne
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANAM	Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANAMS	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
ANAQ	Agence Nationale d'Assurance Qualité
ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANRAC	Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance
ANREVA	Agence Nationale du plan de Retour Vers l'Agriculture
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APC	Approche Par les Compétences
APCD	Acteur Porteur de Dynamique Communautaire
APE	Accords de Partenariat Economique
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux
APROSI	Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels
ARD	Agence Régionale de Développement
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Anti-Rétro-Viraux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASEPEX	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
ASIT	Agence Sénégalaise de l'Innovation Technologique
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
BCE	Bureau d'appui à la Création d'Entreprise
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT	Bureau International du Travail
BT	Brevet Technique
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAFSP	Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDIPE	Centre de Développement Intégré de la Petite Enfance
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CEPOD	Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement
CES	Conseil Economique et Social
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires
CIEL	Centre d'Initiative pour l'Emploi Local
CIMEL	Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage

CMC	Centre Multimédia Communautaire
CMP	Code des Marchés Publics
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNDCL	Conseil National de Développement des Collectivités Locales
CNDS	Comité National de Dialogue Social
CNLCC	Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et la Concussion
CNNCI	Comité National des Négociations Commerciales Internationales
CNS	Conseil National de la Statistique
COSAMA	Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes
CPG	Consultation Primaire Globale
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement
CRADES	Centre de Recherches, d'Analyse des Echanges et Statistiques
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CSPLP	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
CUR	Centre Universitaire Régional
DAP	Domaine Agricole Partagé
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DB	Direction du Budget
DDI	Direction de la Dette et de l'Investissement
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DEPONAT	Déclaration de Politique nationale d'Aménagement du Territoire
DEPT	Direction des Etudes et de la Planification Touristique
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGF	Direction Générale des Finances
DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
DGP	Direction Générale du Plan
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
SNDES	Document de Politique Economique et Sociale
DPPA	Direction de la Promotion des Produits Agricoles
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DTA	Direction de la Transformation Alimentaire
EDS	Enquête Démographique et de Santé
END	Energie Non Distribuée
ERN	Environnement et Ressources Naturelles
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
ENSAE	Ecole nationale de Statistique de l'Analyse Economique
ERIL	Electrification Rurale d'Initiative Locale
ESAM	Enquête Sénégalaise Au près des Ménages
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FDTU	Fonds de Développement des Transports Urbains
FECL	Fonds d'Equipe ment des Collectivités Locales
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FMI	Fonds Monétaire International
FNCF	Fonds National de Crédit pour les Femmes
FNPEF	Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin
FNR	Fonds National de Retraite
FONDEF	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FPE	Fonds de Promotion Economique
FPT	Formation Technique et Professionnelle
FT	Formation Technique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats

GDRH	Gestion Durable des Ressources Halieutiques
GELD	Gouvernance Locale et Equité de Genre
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'ouest
GIRMAC	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GWh	Gigawatt-heure
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IA	Inspection Académique
IADM	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IAS/IFRS	<i>International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards</i>
ICAMO	Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IDE	Investissements Directs Étrangers
IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
INPS	Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
IPS	Institutions de Prévoyance Sociale
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique Economique
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LARTES	Laboratoire de Recherche sur les Transformations Economiques et Sociales
LBC	Lampes à Basse Consommation
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LMD	Licence Master Doctorat
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MW	Mégawatt
NETS	Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux
NPNE	Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONEQP	Observatoire National de l'Emploi et des Qualifications Professionnelles
ONFP	Office National pour la Formation Professionnelle
ORIO	Programme pour le développement des infrastructures
OS	Objectif Stratégique
PADEL	Projet d'Appui au Développement Economique Local
PADERCA	Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance
PAER	Plans d'Action Environnementaux et Régionaux
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAGF/MP	Plan d'Action Global de Formation sur les Marchés Publics
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAMU	Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PAP	Plan d'Actions Prioritaires

PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PATMUR	Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine
PASMI	Programme d'Appui au Secteur Minier
PCNPETE	Plan Cadre national pour la Prévention et l'Élimination du Travail des Enfants
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDEF	Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PDMAS	Programme de Développement des Marchés Agricoles au Sénégal
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PEA	Pôles d'Émergence Agricoles
PEFA	<i>Public Expenditure and Financial Accountability</i>
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PER	Programme Économique Régional
PGAT	Plan Général d'Aménagement du Territoire
PGE	Plans de Gestion Environnementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLASEPRI	Plateforme d'appui au Secteur Privé
PLT	Projet eau à Long Terme
PMB	Produit Mondial Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNASA	Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
PNB	Programme National Biocarburants
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDL	Programme National de Développement Local
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNG	Plan National Géomatique
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNRH	Plan National de restructuration des Ressources Halieutiques
PODES	Plan d'Orientation pour le Développement Économique et Social
POR	Plans d'Opérations Régionaux
PPJ	Projet de Promotion des Jeunes
PPTE	Pays Pauvres très endettés
PRAESC	Programme de Relance des Activités Économiques et Sociales en Casamance
PRECASEJ	Programme de Renforcement des Capacités en Suivi évaluation en matière d'Emploi des Jeunes
PRECOL	Programme de Renforcement et d'Équipement des Collectivités Locales
PREMs	Projets Énergétiques Multisectoriels
PRI	Politique de Redéploiement Industriel
PRN	Programme de Renforcement de la Nutrition
PRODAM	Projet de Développement Agricole de Matam
PROGERT	Projet de Gestion et de Restauration des Terres Dégradées
PROMER	Projet de Promotion des Micro-Entreprises Rurales
PRSE	Projet de Restructuration du Secteur de l'Électricité
PSJ	Programme Sectoriel Justice
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTIP	Programme Triennal d'Investissements Publics
RBT	Réserves de Biosphères Transfrontières
RCC RCCM	Réduction des Risques de Catastrophes Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RGPHA	Recensement Général de la Population, Habitat, Agriculture et Élevage
RN	Route Nationale
ROME	Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois
SAGTC	Schéma d'Aménagement et de Gestion du Terroir Communautaire
SAO	Substances Appauvrissant la couche d'Ozone

SAP	Système national d'Alerte Précoce
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SE	Sénégalais de l'Extérieur
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SERPM	Société d'Etude et de Réalisation des Phosphates de Matam
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'ImmunoDéficience Acquise
SIGEL	Système d'Information de Gestion de l'Elevage
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SISE-DL	Système d'Information et de Suivi-Evaluation pour le Développement Local
SMART	Spécifique Mesurable Atteignable Raisonnable et Temporellement défini
SNAT	Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SNEEG	Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SPS	Socle de Protection Sociale
SRAT	Services Régionaux d'Aménagement du Territoire
SSN	Système Statistique National
SYGMAP	Système de Gestion des Marchés Publics
TAA	Taux d'Autosuffisance Alimentaire
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDI	Taux de Dépendance des Importations
TDR	Test de Diagnostic Rapide
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPI	Traitement Préventif Intermittent
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCP	Unité de Coordination des Projets et programmes
UCSPE	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

Introduction

Contexte général de la politique économique et sociale

1. Depuis son éligibilité à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en 2000, le Sénégal met en œuvre, à travers sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), des politiques et programmes intégrés, sur la base d'une démarche inclusive. L'objectif consiste à assurer les conditions d'une croissance soutenue et durable et réduire significativement la pauvreté et à atteindre les OMD.
2. Le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, DSRP-I, défini sur la période 2003-2005, a été mis à profit pour consolider les performances économiques des programmes structurels en corrigeant les insuffisances aux plans social et politique. Ainsi, il a été un véritable instrument de mobilisation de ressources et de recentrage des politiques de développement de l'Etat autour d'objectifs clairement définis et assortis d'indicateurs de performance et d'impact.
3. Le DSRP-II, s'est engagé dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (SRP), sur la période 2006-2010. C'est ainsi qu'il a associé la SRP à la Stratégie de Croissance Accélérée. Il s'agissait d'une réorientation des objectifs de développement économique et social du Sénégal.
4. En outre, le Sénégal dispose d'une échéance de deux années pour l'atteinte des OMD. A ce titre, il s'avère nécessaire de mettre en exergue l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des politiques publiques.
5. L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES) sur la période 2013-2017 obéit à la volonté politique d'inscrire le Sénégal sur la voie du développement. Elle s'effectue dans un contexte économique international difficile, marqué par la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques. Par ailleurs, la persistance de la crise financière illustrée par les turbulences sur les marchés financiers ainsi que les difficultés rencontrées par les économies avancées, devront sans doute accentuer des risques de décélération de la croissance mondiale.
6. Le développement économique et social du Sénégal nécessite le redressement des finances publiques, le développement de l'épargne intérieure, le rééquilibrage à terme de la balance commerciale et celle des paiements et l'amélioration significative des conditions de vie des populations.
7. Du point de vue des orientations stratégiques à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années, le défi majeur porte sur la relance de l'économie dans laquelle le Sénégal devra s'engager.
8. Les indicateurs sur la période 2005-2011 révèlent une stagnation de la pauvreté, expliquée en partie par un taux de croissance du PIB par tête d'environ 0,5% en moyenne par an. Malgré la mise en œuvre de projets publics visant à faciliter l'accès à un logement et un cadre de vie sains, une alimentation suffisante, à l'eau potable, la santé, l'éducation et aux marchés, l'incidence de la pauvreté est passée de 50,8% en 2005 à 50,7% en 2010. Ces résultats mettent en évidence la fragilité de l'économie sénégalaise et sa capacité, dans le long terme, à améliorer de manière durable les conditions de vie des populations.

9. Par ailleurs, de nouveaux défis sont apparus : (i) l'avènement des nouveaux pays émergents ; (ii) le recours à l'énergie propre et aux substituts du pétrole ; (iii) les effets des changements climatiques; (iv) l'impératif de sécurité alimentaire ; (v) les mutations socio-économiques en Afrique ; (vi) les exigences de paix et de sécurité et (vii) l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme.
10. Ces défis appellent à la mise en place d'une SNDES en vue d'obtenir des niveaux de croissance économique apte à lisser ou amortir les chocs exogènes et inscrire le développement du Sénégal dans une perspective durable. Cette ambition a poussé l'ensemble des acteurs à élaborer une stratégie nationale réaliste et innovante. Cette dernière, cadre de référence pour tous les acteurs du développement, s'inscrit dans une vision inclusive et de long terme. Elle appelle à une mise en œuvre optimale des politiques publiques aux niveaux central et local, pour atteindre les OMD et poser les jalons de l'émergence.

Méthode et justification

11. En 2011, la stratégie d'intervention, déclinée dans le Document de Politique Economique et Social (DPES), a été validée pour servir de cadre de référence. Cette politique, couvrant la période 2011-2015, ambitionnait d'accélérer la croissance économique et d'atteindre les OMD, par une mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux central et local.
12. Toutefois, au regard des récentes mutations intervenues, le Sénégal se trouve confronté à de nouveaux défis aux plans politique, institutionnel, économique et social, sur la période 2013-2017. Il importe à ce titre d'opérer les ajustements nécessaires afin d'adapter la Stratégie et permettre ainsi d'insuffler un nouvel élan et forger un partenariat plus ambitieux.
13. De surcroît, la disponibilité de données statistiques récentes sur l'état de la pauvreté et la vulnérabilité, les développements notés dans certains secteurs et la problématique de la décentralisation viennent renforcer l'impératif d'actualiser le DPES. Le nouveau document définit les priorités économiques et sociales et sert de cadre de référence en matière d'investissements publics et privés. Il prend en considération les aspirations des populations ainsi que l'impératif de compétitivité sous-tendue par une gouvernance vertueuse et efficiente.
14. Le DPES révisé, devenu Stratégie Nationale de Développement Economique et Social, 2013-2017, est élaboré suivant un processus participatif, tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. L'accent a été mis sur la création de richesses, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations et la demande sociale. Dans un contexte particulier de transition démographique, la prise en charge les questions transversales telles que l'emploi, le genre, la protection sociale et le développement durable s'est avérée opportune..
15. Le processus de formulation a reposé sur une synergie entre les instruments de politique économique et sociale et une intégration de toutes les initiatives en cours, telles que la Stratégie de Croissance accélérée (SCA), le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES), l'Instrument de Soutien à la Politique

Economique (ISPE). Il s'est agi d'exploiter toutes les potentialités nationales, susceptibles d'améliorer le niveau des revenus et les conditions de vie des populations.

16. Le présent document se présente comme suit : le chapitre I dresse le profil de la croissance, la pauvreté et des inégalités et retrace les défis qu'il engendre.
17. La Stratégie est décrite au chapitre II, à travers la vision à long terme, les orientations stratégiques sectorielles et les politiques et programmes qui l'opérationnalisent.
18. Le chapitre III présente le plan d'actions prioritaires.
19. Enfin, le chapitre IV esquisse le dispositif à mettre en place pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie. Il présente les rôles et responsabilités des acteurs ainsi que les mécanismes de revues à mettre en place. Ce chapitre définit également le cadre de suivi et d'évaluation externe ainsi que les facteurs de risques liés à la mise en œuvre de la Stratégie.

Chapitre I : Bilan de la mise en œuvre des DSRP

20. Le présent chapitre passe en revue l'évolution de l'environnement politique et institutionnel, ainsi que les performances économiques, sociales et environnementales des politiques qui l'ont accompagnée. Ensuite, les contraintes qui pèsent sur la croissance et sa redistribution ainsi que les défis à relever tels que : l'accès à l'emploi, la lutte contre la pauvreté non monétaire et la réduction des vulnérabilités. Une attention particulière est portée aux disparités régionales, à l'équité et l'égalité de genre, aux inégalités dans la répartition des revenus tout comme dans l'accès aux services sociaux de base.

1.1. Population et accès aux services sociaux de base

1.1.1. Tendances démographiques et facteurs d'exclusion sociale

21. De 3 millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal est passée à environ 12,5 millions d'habitants en 2010, avec un flux migratoire net d'environ 20 000 départs par an pour les trois dernières décennies. Elle continue d'augmenter de plus de 260 000 personnes par an, soit de 2,6%. Selon les estimations en 2010, 55% de la population sénégalaise vivaient en milieu rural.
22. La population est caractérisée par sa jeunesse : un Sénégalais sur deux a moins de 20 ans et près de deux sénégalais sur trois ont moins de 25 ans. L'accroissement important de la population s'explique par la baisse significative de la mortalité et le niveau élevé de fécondité.
23. De multiples contraintes expliquent la prépondérance des facteurs d'**exclusion sociale**. Sur le plan des ressources humaines, les taux élevés de chômage et de sous-emploi sont les signes les plus évidents. En effet, il n'y aurait qu'une personne sur cinq qui travaille à plein temps au Sénégal. Une telle situation laisse entrevoir un taux élevé de dépendance qui se traduit, entre autres, par une pression constante sur les individus qui travaillent et qui courent, ainsi, le risque de basculer dans la pauvreté monétaire. La dispersion et la multiplicité des structures de soutien à l'emploi, la non articulation entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'auto-emploi, le manque de transparence du marché de l'emploi, constituent des facteurs peu favorables à la baisse du chômage et du sous-emploi.
24. Suivant les résultats de l'enquête de suivi de la pauvreté réalisée en 2011, le taux de chômage est de 14%. Ce taux de chômage, dit au sens élargi, est de 9,5% chez les hommes et de 20,8% chez les femmes en milieu urbain. Suivant le niveau d'instruction, le chômage est plus fréquent chez les personnes du niveau d'études secondaire auprès desquelles il est de plus de 20% au sens élargi. En milieu rural, l'exode vers les villes des jeunes et des femmes actives est certainement un signe manifeste du déficit d'emplois productifs.
25. En outre, le secteur informel contribue à hauteur de 55% au PIB () et est considéré comme un secteur refuge, permettant de capter toutes les initiatives de création d'emplois. Face à la restriction des capacités d'absorption du secteur structuré, la plupart des jeunes se sont tournés vers le secteur informel. L'emploi informel qui représente plus de 60% des emplois non agricoles, s'accroît avec l'urbanisation.

26. En plus du sous-emploi important relevé dans le secteur agricole, le secteur non agricole serait également affecté par ce fléau, mais à un degré moindre. En 2011, le taux de sous-emploi s'est établi à 32% pour l'ensemble des populations en activité, avec une légère disparité chez les femmes actives (37%).
27. Par ailleurs, l'indice des inégalités liées au genre, qui de 0,566 en 2011, traduit la persistance de grandes disparités sociales entre hommes et femmes au Sénégal. Les disparités entre les régions portent sur l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité, irrigation. Ces éléments sont perçus comme des sources majeures d'inégalité dans la contribution à la croissance économique.
- 28.

1.1.2. Difficiles accès aux services sociaux de base

29. Des progrès notables ont été réalisés pour l'accès à l'éducation primaire, l'eau potable et la lutte contre le VIH/SIDA. Ils ont été plutôt modestes pour l'accès à la santé maternelle et infantile et relativement limités dans le domaine de l'assainissement.
30. **Au niveau de l'éducation**, le taux net de scolarisation dépasse, en milieu urbain, 70% avec respectivement 72,6% à Dakar et 72,4% dans les autres centres urbains. Il est inférieur à 50% en milieu rural avec 48,3% chez les filles et 45,8% pour les garçons. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est de 51,3% contre 41,9% en 2005, soit une augmentation de près de 10 points en 5 ans. Il est de 68,4% à Dakar et de 61,5% et 37,9%, respectivement dans les autres villes et en milieu rural. Par rapport au genre, il apparaît que 65,2% des hommes et 39,9% des femmes sont alphabétisés.
31. Ces résultats mettent en évidence des défaillances de l'éducation. En effet, à l'âge de 7 ans, près de la moitié des enfants ne sont toujours pas inscrits à l'école. Les redoublements et les sorties précoces du système scolaire prévalent: 19,2% en 2009 des élèves ont redoublé ou abandonné les études, en 2009). Le décalage des taux de scolarisation entre le primaire et le secondaire prouve qu'il y a des déperditions importantes dans le système, résultant de redoublements et d'abandons mais aussi d'une faible capacité d'offre.
32. Le principal problème de l'éducation est sa faible efficacité interne. Cette dernière se traduit par la faible qualité du niveau d'enseignement l'insuffisance du matériel didactique, d'enseignement et d'apprentissage, l'insuffisance des capacités d'accueil lié à l'insuffisance dans le volume des programmes et dans le retard des programmes de construction de classes, l'insuffisance de qualification des enseignants, avec le recrutement massif de volontaires et de vacataires, les impacts négatifs des perturbations scolaires récurrentes sur le calendrier scolaire et le quantum horaire.
33. **Au niveau de la santé**, le Sénégal n'a pas encore atteint les normes préconisées par l'OMS en termes de couverture en infrastructures sanitaires. En 2010, il comptait 34 hôpitaux, 89 centres de santé dont 20 sont en réalité des postes de santé faisant office de centre de santé et 1195 postes de santé dont 1035 fonctionnels, 2 centres de santé psychiatrique, 76 Dispensaires Privés Catholiques (DPC) et 1603 cases de santé fonctionnelles.

34. L'état de santé de la population présente des résultats variés. Le paludisme demeure la première cause de morbidité au Sénégal. Il constitue 42,6% des causes de maladies. Les efforts de lutte contre le paludisme se sont traduits par une chute spectaculaire¹ de la morbidité proportionnelle palustre qui est passée de 39,7% en 2000 à 3% en 2009.
35. S'agissant du sida, 0,7 % des adultes sénégalais âgés de 15-49 ans sont séropositifs au VIH, en 2010-11. Ce taux est resté invariable par rapport 2005. Les femmes des régions de Kédougou (2,5 %) et de Kolda (2,4 %), et celles de niveau primaire (1,2 %) ont des taux de séroprévalence plus élevés que les autres. Chez les hommes, c'est dans la région de Kolda (2,4 %) et, dans une moindre mesure, à Tambacounda (1,2 %) et Ziguinchor (0,9 %) que le niveau de la séroprévalence est le plus élevé. Le coût des traitements par les Anti-Rétro-Viraux a baissé de 90%.
36. La mortalité infanto-juvénile demeure élevée, malgré la baisse de 45% enregistrée entre 1992 (EDS-2) et 2010-11 (EDS-MICS), année où elle se situe à 72 décès pour mille naissances vivantes. Ainsi, l'atteinte de l'objectif de réduire la mortalité infanto-juvénile à 44 décès pour mille naissances vivantes, à l'horizon 2015, peut être compromise. S'agissant de la mortalité maternelle, elle s'élève à 392 décès maternels pour 100000 naissances vivantes, en 2010-11, soit une baisse de 2% en 6 ans. Son rythme de réduction est trop lent pour atteindre la cible de l'OMD qui est de 127 décès pour 100000 naissances vivantes, à l'horizon 2015. Toutefois, des efforts ont été consentis dans le domaine de la santé maternelle : la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passée de 49% en 1999 à 65,1% en 2010-11 (EDS-MICS). Le taux de consultation prénatale² est passé à 93,3% en 2010-11, contre 74% en 2007.
37. Les principales causes de la mortalité maternelle et infanto-juvénile sont : i) les difficultés d'accès aux soins et aux médicaments, ii) le temps mis pour accéder à une structure de soins et le prix moyen de la consultation pouvant également être un facteur dissuasif pour le recours aux soins ; iii) les ruptures de stocks de vaccins dans les postes et centres de santé ; iv) la capacité très limitée de mobilisation de ressources en faveur de la santé et v) l'insuffisance de la sensibilisation et la communication entre les différents acteurs du secteur entraînant une démultiplication et une incohérence dans la mise en œuvre des actions.
38. En outre, des progrès notables dans l'accès à **l'eau** et des résultats faibles pour l'accès à **l'assainissement** ont été constatés. On peut en déduire que si les tendances actuelles se maintiennent, l'objectif d'accès à l'eau pour 100% des populations urbaines et 82 % des populations rurales pourrait être atteint. En effet, ce taux est passé, pour les populations urbaines, de 93% en 2006 à 97% en 2009, avec 100% à Dakar et 89% dans les autres centres urbains. En milieu rural, ce taux est passé de 69,5% en 2006 à 73,6 en 2009. Au-delà de ces acquis infrastructurels, le principal défi demeure la fourniture effective de l'eau potable.
39. Si les progrès dans l'accès à l'eau sont notables, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour améliorer sensiblement l'accès des populations rurales à un système d'assainissement amélioré. Il s'avère que les coûts élevés et la faiblesse des investissements dans le secteur sont à l'origine de l'insuffisance des infrastructures

¹ Avec l'introduction du Test de Diagnostic rapide.

² Couvertures en soins prénatals, avec au moins une visite prénatale.

d'assainissement de base, surtout dans les zones rurales. A cela s'ajoutent le coût élevé des infrastructures d'assainissement individuel, la pauvreté des ménages et les faibles ressources des collectivités locales. Enfin, les inondations survenues en 2012 ont mis en évidence le manque de cohérence entre la gestion de l'occupation des zones d'habitat et les systèmes d'évacuation des eaux pluviales.

40. Par ailleurs, la politique **environnementale** a toujours été axée sur la gestion rationnelle des ressources naturelles, dans une perspective de développement durable. Malgré les efforts et les progrès réalisés en matière de conservation de la biodiversité, la situation reste caractérisée par une dégradation avancée des ressources naturelles. Les efforts consentis à travers les activités de reconstitution, reforestation, conservation et protection des ressources forestières, de la faune et de son habitat, ont impacté la régénération naturelle assistée.
41. Du point de vue de la **protection sociale**, l'analyse de la situation révèle un pourcentage de la population active occupée affilié à un système de couverture médicale de 6,4%. Un taux très faible qui cache des disparités importantes allant de 16,3% à Dakar à respectivement 1,7% et 2,3% respectivement à Matam et Kaffrine. Ce taux est inférieur à 1% pour les femmes rurales contre de 16,6% pour les hommes en milieu urbain.

1.2. Croissance et pauvreté monétaire

1.2.1. Profil de croissance

42. La période 2000-2010 est caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle autour de 3,1% en termes réels, légèrement supérieur au croît démographique (2,6%). Cette performance, quoiqu'en deçà de la moyenne de 5% enregistrée entre 1995 et 2005, résulte, en partie, des réformes relatives aux finances publiques et au climat des affaires.
43. Cependant, il y a eu une aggravation des déficits intérieurs et extérieurs. L'évolution du niveau général des prix au cours de la période a pu être maîtrisée à l'exception de 2008 où l'inflation importée a lourdement nécessité des mesures de sauvegarde. Les perspectives de développement du Sénégal ont surtout été assombries par la crise financière et économique de 2008-2009.
44. La tendance à la hausse de la consommation finale a entamé l'effort à l'épargne. Au cours de la période, la consommation des ménages a augmenté de plus de 3,9% et celle de l'administration publique de 3,8%. Malgré le niveau élevé de cette consommation, la prévalence³ de l'insécurité alimentaire montre que 15,1% des ménages sont en insécurité alimentaire en milieu rural et 8,5% en milieu urbain.
45. Parallèlement, le déficit budgétaire a atteint des niveaux relativement élevés. Son accroissement souligne la nécessité d'améliorer la qualité de l'allocation des crédits et d'exécution des dépenses publiques.
46. L'Etat, pour faire face à son besoin de financement, a vu son encours de la dette aussi bien intérieure qu'extérieure augmenter notablement ces dernières années, en dépit des annulations de dette enregistrés dans le cadre des initiatives PPTTE et IADM. L'encours

³ Mesurée à l'aide du score de consommation alimentaire.

total de dette extérieure a ainsi atteint 34,4 % du PIB en 2010, contre 26,0 % en 2008. Les ratios du service de la dette rapportés aux recettes budgétaires se sont détériorés remettant en cause la viabilité de la dette publique qui semble vulnérable en raison du profil actuel de la croissance économique.

47. Le taux d'investissement, atteignant parfois des niveaux intéressants, est resté en moyenne autour de 22% en termes réels. Cette évolution reste expliquée par les externalités positives, à travers l'amélioration des infrastructures publiques. Toutefois, les Investissements Directs Etrangers (IDE) ont été relativement faibles (58 millions de dollars US), avant de connaître un dynamisme entre 2005 et 2009. Ils représentent en moyenne 2,8% de la FBCF.
48. S'agissant de l'environnement des affaires, le Sénégal a été classé, en 2008 et 2010, respectivement à la 149ème et 152ème place par le "Doing Business", sur 181 pays, loin derrière la Gambie (140ème), le Nigeria (125ème) et le Ghana (92ème). Malgré les réformes initiées depuis 2003, les transactions relatives à la propriété et l'accès au crédit font encore l'objet de lourdeurs administratives.
49. Le taux d'investissement, même s'il a quasiment doublé sur la période 1986-2010, a connu une mauvaise évolution, une répartition spatiale inégalitaire ainsi qu'une allocation sectorielle déséquilibrée. L'investissement n'a pas profité significativement aux populations pauvres et parvient à peine à couvrir le renouvellement.
50. La décennie 2000-2010 a été marquée par un dynamisme des exportations. En effet, les exportations de marchandises et de services ont connu un taux de croissance moyen annuel respectivement de 5,6% et de 6,8% entre 2004 et 2010. Cependant, malgré cette tendance positive des exportations, la balance commerciale du Sénégal reste déficitaire (en moyenne 15,3% entre 1999 et 2008). Cette situation s'est accompagnée d'une perte de parts de marché au niveau mondial. Le déficit des échanges avec le reste du monde s'est accentué, passant de 32,7% en 2005 à 42,7% en 2008.
51. Le déficit structurel de la balance commerciale des biens et services non-facteurs rapporté au PIB est passé de 8% en 2000 à près de 12% en 2010. De fortes amplitudes sont à noter, surtout en 2007 et 2008, en raison du renchérissement des produits importés. L'économie sénégalaise bénéficie en revanche d'importants revenus de transferts privés⁴ et publics (aide internationale) contribuant à l'amélioration du déficit du compte courant.
52. Le faible niveau de la croissance de l'économie sénégalaise résulte des facteurs suivants : i) la prépondérance du secteur informel, peu productif, dans la création de richesse et d'emplois⁵ ; (iii) les chocs exogènes qui soulignent la fragilité des fondements productifs de l'économie sénégalaise et ii) les impacts relativement limités des politiques publiques sur la croissance économique. L'économie sénégalaise reste dominée par une production de biens à faible valeur ajoutée et repose sur des schémas de spécialisation basés sur des produits peu dynamiques qui n'ont pas permis une insertion réussie dans l'économie mondiale.

⁴ 800 milliards FCFA, en moyenne par an liés à l'émigration dont plus de 90% sont utilisés à des fins de consommation.

⁵ le secteur formel public et privé ne représente que 6% des emplois totaux

1.2.2. Incidence de la pauvreté

53. Le niveau faible et la variabilité de la croissance économique risquent de compromettre les probabilités d'atteindre l'objectif (34%) de réduction de moitié de l'incidence de pauvreté. L'approche de la pauvreté retenue met l'accent sur la précarité qui affecte plusieurs domaines de l'existence humaine. La pauvreté renvoie ainsi à un paquet de manques relatifs au revenu monétaire, à la nourriture, l'habillement, à un logement décent, à l'accès à l'éducation, la santé et l'eau potable. L'approche empirique de cette définition de la pauvreté est traduite par un panier de biens alimentaires et non-alimentaires, indispensables, à chaque individu ou groupe d'individus, pour vivre dans des conditions décentes.
54. D'après les résultats provisoires de la deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal en 2010-11, la pauvreté monétaire est plus élevée en zone rurale avec une proportion de 57,3% contre 26,1% à Dakar et 41,3% dans les autres zones urbaines. En 2010-2011, 69,3% des pauvres vivent en milieu rural contre 71,0% en 2005-2006. De même, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 34,7% environ chez les femmes contre 50,6% chez les hommes. Elle est de 36,3% chez les célibataires, de 46,7% chez les mariés monogames et de 50,1% chez les mariés polygames. Le taux de pauvreté des célibataires est à 16,4% à Dakar, 39,0% dans les autres villes et à 49,4% en milieu rural. Les ménages dirigés par des personnes âgées de plus de 60 ans, souvent inactives ou retraitées, sont plus touchés par la pauvreté ; les personnes du troisième âge (plus de 60 ans) constituant les 38,7% de l'ensemble des pauvres au niveau national.

Tableau 1: Evolution des indicateurs de pauvreté au Sénégal, 2001-20110.

	Dakar	Autre Urbain	Rural	National
Année 2001				
Incidence de pauvreté	38,1	45,2	65,2	55,2
<i>Intervalle de Confiance</i>	[35,9-40,2]	[42,4-47,6]	[63,4-66,7]	[54-56,4]
Ecart de pauvreté	10,2	13,4	21,2	17,3
Sévérité de la pauvreté	3,8	5,5	9,2	7,3
Année 2005				
Incidence de pauvreté	28,1	41,4	59	48,3
<i>Intervalle de Confiance</i>	[25,7-30,4]	[40,2-42,5]	[57,5-60,2]	[47,5-49,2]
Ecart de pauvreté	6,8	11,6	20,2	15,5
Sévérité de la pauvreté	2,4	4,8	9,5	7
Année 2011				
Incidence de pauvreté	26,2	41,3	57,3	46,7
<i>Intervalle de Confiance</i>	[22,4-29,8]	[39,3-43,1]	[55,3-58,9]	[45,4-48,0]
Ecart de pauvreté	5,8	13,1	18,7	14,6
Sévérité de la pauvreté	2,1	5,9	8,7	6,6

Source : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS_II), ANSD, Dakar, Sénégal

55. Sur la période 2001-2011, le rythme de réduction de la pauvreté a évolué positivement. En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté⁶ a connu une baisse, passant de 55,2% en 2001 à 48,3% en 2005, avant d'atteindre 46,7% en 2011.
56. Ainsi, au niveau national, l'incidence de la pauvreté des individus a légèrement reculé entre 2001 et 2011, passant de 50,8% à 50,7%. Par contre, elle a reculé légèrement à Dakar, s'est stabilisée dans les autres centres urbains et a un peu augmenté en milieu rural (de 61,9% en 2005 à 63,2% en 2009). La pauvreté reste un phénomène essentiellement rural, même si en milieu urbain, la vulnérabilité des ménages est assez notoire. Plus que la stagnation, de manière préoccupante, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont plutôt augmenté, induisant une aggravation de la situation des plus pauvres. De même, ces récentes simulations suggèrent une aggravation de l'inégalité, alors qu'elle était en baisse constante entre 2001-2005. En 2011, les régions de Kolda (76,6%), Kédougou (71,3%), Sédhiou (68,3%), Fatick (67,8%) et Ziguinchor (66,8%) ont présenté les niveaux de pauvreté les plus élevés.
57. Par ailleurs, la jeunesse de la population induit des répercussions sociales importantes, notamment les tensions sur le marché du travail. Les femmes sont majoritaires (52% de la population totale) et représentent 65% de la population active⁷.
58. Selon les secteurs économiques, l'emploi présente des disparités géographiques et de genre. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement engagées dans l'agriculture, l'élevage et elles effectuent près de 82,6% du travail contre 79,4% pour les hommes. En milieu urbain, les femmes considèrent le secteur informel comme une alternative intéressante car nécessitant moins de compétences et de spécialisation, plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel.

1.3. Institutions et jeux des acteurs

59. La République du Sénégal a connu deux alternances politiques en 2000 et 2012, qui se sont déroulées dans la stabilité et la paix. La Constitution confère au pouvoir exécutif, en particulier au Président de la République, le rôle central de déterminer et d'exécuter la politique économique. Bien que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire soient séparés par la Constitution, des dysfonctionnements ont été observés dans la pratique. L'exigence d'équilibre des pouvoirs s'accommode difficilement des faiblesses et dysfonctionnements observés dans le système actuel de gouvernance.
60. Le Parlement qui était, jusqu'à une période récente, bicaméral, est exercé par la seule Assemblée nationale (AN) avec une représentation plurielle renouvelée composées à 43,3% de femmes. A l'observation sur plusieurs législatures, l'AN ne prend pas encore assez d'initiatives législatives. Faute de capacités, il lui est difficile d'assurer un contrôle budgétaire et un suivi des impacts populationnels des politiques publiques. Or ces deux rôles sont indispensables à la réussite de la politique économique et sociale.

⁶ après ajustements de l'ESPS-II, 2010-11.

⁷Source : Banque mondiale, 2009.

61. La Justice est caractérisée, dans son fonctionnement, par la complexité et la lourdeur de ces procédures en dépit des réformes récentes, limitant ainsi son efficacité. L'administration publique s'est inscrite dans une dynamique de rationalisation et de quête de d'efficacité pour améliorer la qualité du service public. Les nombreux audits stratégiques et organisationnels, s'ils ont permis des mesures, n'ont pas conduit de réformes significatives.
62. La politique de décentralisation se heurte encore à de nombreux obstacles. Parmi ceux de promotion d'une bonne gouvernance locale, on peut citer: les faibles capacités de formulation et de pilotage des politiques régionales; les capacités limitées des services techniques régionaux dans la préparation et l'évaluation des projets; la faible participation des populations à la gestion des affaires locales ; la faiblesse des ressources financières des collectivités locales ainsi qu'une difficile assimilation des principes de la politique de décentralisation. Le pilotage centralisé de l'économie n'a laissé que de faibles marges d'autonomie aux initiatives régionales et locales.
63. En outre, la société civile sénégalaise est trop hétérogène. Elle se compose de mouvements associatifs populaires plus ou moins formels. 316 Organisations Non gouvernementales (ONG) sont recensées. La société civile est confrontée à nombreuses difficultés. Parmi ses points faibles, on peut citer : (i) l'insuffisance des compétences pour participer à des négociations techniques ou élaborer des propositions alternatives, (ii) l'insuffisance des capacités organisationnelles pour accéder à l'information stratégique et pour créer une forte mobilisation autour des questions d'intérêt commun, (iii) l'absence d'un cadre de concertation fonctionnel et durable et enfin, (v) l'insuffisance de l'appui institutionnel permettant de faire face au coût de participation.
64. Par ailleurs, l'histoire récente des organisations du secteur privé au Sénégal est fortement marquée par une rivalité entre les plateformes. Les organisations se réclament toutes d'une représentativité supposée pour légitimer leur reconnaissance par l'Etat et ses partenaires au développement. Du côté de l'agriculture, le niveau d'organisation des producteurs à la base demeure encore faible, exposant ces derniers à de fortes stratégies d'interception et d'accaparement des ressources qui leur sont destinées, de la part de lobbies sociaux et d'intermédiaires se réclamant représentatifs du monde rural. S'agissant des organisations faitières du patronat, en dépit du fait que l'Etat ait déclaré vouloir faire du secteur privé le fer de lance de la croissance, ont une implication insuffisante dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes publics.
65. Ces différentes faiblesses des organisations n'ont pas empêché qu'elles soient retenues dans beaucoup de programmes publics. Le faible ancrage de ces organisations par rapport à la grande masse de base, justifie la nécessité d'un changement d'orientation.

1.4. Contraintes structurelles

66. La structure des sources de la croissance n'est pas assez diversifiée. Les principales contraintes des secteurs économiques sont liées à la faible productivité des facteurs de production et leurs coûts encore élevés, au rôle toujours faible joué par le secteur privé et les collectivités locales et aux difficultés dans l'accès au financement pour les PME. L'économie souffre de déficits d'infrastructures en quantité et en qualité, de la faiblesse du

tissu industriel et d'un faible niveau des investissements privés dans les secteurs productifs.

1.4.1. Faible productivité

67. Depuis la dévaluation du franc CFA de 1994, la base de la croissance a été portée par les BTP, les télécommunications, les activités industrielles, le tourisme et le commerce, au détriment de l'agriculture qui occupe encore plus de la moitié de la population. Cette composition sectorielle de la croissance explique la persistance de la pauvreté en milieu rural et dans les périphéries des villes où la main-d'œuvre se confine dans des activités de survie caractéristiques du secteur informel. De manière générale, la faible productivité de l'agriculture ainsi que la part encore importante du secteur informel expliquent la faible productivité globale de l'économie sénégalaise avec, comme corollaire, un taux d'épargne également faible.
68. Globalement, les sous-secteurs de l'économie primaire souffrent de difficultés d'accès aux intrants de qualité, de l'absence d'ouvrages et d'infrastructures modernes de production. De façon spécifique, on pourrait noter l'absence d'un dispositif de protection sociale pour les personnes victimes de l'exclusion sociale. Le sous-secteur agricole fait face à un certain nombre de difficultés dont celles liées à l'accès aux facteurs de production ; au faible niveau de mise en valeur des aménagements ; à la forte dépendance aux cultures pluviales ; à la non disponibilité des semences de qualité ; à l'inadéquation de la politique foncière ; aux difficultés d'accès aux marchés et à la faible valorisation des produits exportés. Quant au sous-secteur de l'élevage, les contraintes qui entravent son développement sont relatives, entre autres, au faible niveau de production des races locales ; à l'insuffisance d'infrastructures physiques de base ; à la forte compétition agriculture-élevage pour l'occupation des terres et à l'absence de circuits modernes de transformation et de commercialisation des produits animaux. De même, dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Sénégal fait face aux difficultés d'accès des populations à des produits alimentaires de qualité et en quantité suffisante mais aussi à une instabilité dans la couverture des besoins alimentaires.
69. S'agissant du sous-secteur de l'énergie, il continue de peser sur la performance de toutes les composantes de l'économie nationale. Ce sous-secteur est marqué, entre autres, par le faible volume de l'offre et la qualité du service de l'électricité en zones urbaine et rurale ; des délestages récurrents qui entravent les performances des activités économiques ; un manque d'information et de sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la défaillance technique des opérateurs publics et privés. Cette situation est imputable à la dépendance quasi exclusive aux importations de pétrole et l'absence de mécanismes adéquats d'amortissement des chocs exogènes ; à la faible capacité de raffinage et de stockage ; la vétusté de la logistique de réception et de déchargement au niveau du port de Dakar ; l'obsolescence des infrastructures de production et de transport. On peut également noter la faiblesse des politiques d'efficacité énergétique ainsi que la faible diversification des sources d'énergie.
70. L'industrie, pour sa part, est confrontée à une insuffisance de production, de compétitivité, un déficit des capacités des entreprises industrielles, une faiblesse géographique et structurelle du tissu industriel. Sur le plan opérationnel, les initiatives sont encore timides au niveau du cadre de partenariat entre l'Etat et le secteur privé, particulièrement la promotion de l'initiative entrepreneuriale, l'éclosion de l'innovation par la recherche-

application, la formation des futurs champions des différents secteurs et le développement du capital-risque. Le déficit énergétique et la faiblesse des plateformes infrastructurelles plombent la performance et la compétitivité des industries, en occasionnant des surcoûts significatifs.

71. Pour le sous-secteur du transport, il reste confronté, entre autres, à l'étroitesse du réseau routier national inégalement réparti, l'insuffisance de l'offre de services de transport public urbain et la vétusté du parc automobile et des infrastructures ferroviaires et portuaires.
72. En ce qui concerne l'artisanat, le manque de compétitivité des biens et services artisanaux est induit par la faiblesse des capacités de production et d'organisation des artisans, l'insuffisance et l'inadaptation des circuits de commercialisation.
73. Par ailleurs, les contraintes à l'essor du commerce se traduisent par des perturbations dans l'approvisionnement du marché intérieur, combinées à des prix élevés des biens et services de consommation. Elles sont liées à trois causes majeures : une insuffisance des moyens d'intervention et de surveillance des marchés et circuits de distribution, une insuffisance quantitative et qualitative de l'offre de biens et services tant pour le marché intérieur que pour le marché extérieur et un engorgement des circuits de commercialisation.

1.4.2. Capital humain peu développé

74. L'insuffisance du capital humain est longtemps restée un facteur explicatif du niveau de productivité. On peut distinguer deux modes d'accumulation de capital humain : l'accumulation par la formation et l'acquisition de connaissance par l'expérience professionnelle d'une part, et les dépenses de santé d'autre part. Les capacités humaines sont les compétences, les connaissances et aptitudes qui permettent à une société de créer le capital et la technologie, de transformer de manière durable et valoriser les ressources naturelles pour le grand usage et de promouvoir un environnement favorable à l'amélioration de la productivité. Des hommes, bien formés et bien soignés, constituent des sources de production de biens et services et participent de la compétitivité du fait de l'existence de fortes complémentarités entre les facteurs de production, le capital humain et le capital physique.
75. Dans certains pays en développement, des études ont révélé un impact significatif de l'éducation et la formation sur la croissance économique (une contribution à la croissance de 23,2% pour le Ghana, 16% pour le Nigeria, 15,9% pour la Corée). Le développement du capital humain comme objectif principal d'amélioration de la compétitivité suppose une évolution positive des indicateurs de l'éducation et de la santé.
76. Cependant, au Sénégal, les niveaux d'éducation et de compétence sont encore relativement bas et les domaines couverts trop limités. Il en découle une productivité faible en raison d'une mauvaise maîtrise et d'un faible degré d'application de la science et la technologie. Ce qui conduit à l'utilisation de techniques de production demeurant à un niveau rudimentaire.

1.4.3. Faible accès au financement

77. Le rôle du secteur privé est limité essentiellement par le faible niveau des investissements privés surtout au niveau du secteur informel ; les difficultés d'accès au financement et au

foncier; un environnement des affaires peu propice à l'investissement privé et le mode d'organisation des entreprises peu favorable à leur expansion.

78. La taille du système financier, mesurée par la masse monétaire M2 en pourcentage du PIB, a connu une nette évolution sur la période 2000-2011, passant de 22,5% à 39,8%. En outre, la vaste campagne de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiements scripturaux a engendré une amélioration du taux de bancarisation qui est passé de 6,2% en 2009 à près de 19% en fin 2010. Le crédit intérieur est passé de 1122 milliards en 2006 à 2122 milliards de FCFA en 2011, avec une part prépondérante du crédit à l'économie qui représente respectivement 99% et 92% des volumes octroyés.
79. Par ailleurs, le système financier est marqué par une forte concentration des crédits alloués par les banques au profit de grandes entreprises. S'agissant de la répartition par secteur d'activité en pourcentage du total des prêts entre 2006 et 2010, les services, les transports et les communications sont passés de 30% à 34,5% alors que l'industrie représente 28,9% et 21%. Le troisième secteur d'activité constitué par le commerce de gros et de détail s'affiche à 18,9% en 2006 et 2010.
80. Cependant, il convient de noter que si le crédit intérieur octroyé au secteur privé en pourcentage du PIB est en hausse, il demeure néanmoins marginal. En effet, il passe de 23% en 2006 à 29% en 2011, confirmant l'existence de difficultés d'accès au financement rencontrées par les entreprises. Les PME et PMI accèdent difficilement au financement, en raison des niveaux élevés de garanties bancaires exigées qui peuvent atteindre en moyenne 150% de la valeur des crédits demandés, selon le secteur. Aussi, ont-elles recours à des solutions alternatives coûteuses comme l'autofinancement et le crédit fournisseur ou aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui sont confrontés à la faiblesse de leurs capacités de financement et la difficulté de refinancement. Le recours au marché financier sous-régional demeure très marginal du fait d'un manque de promotion de la culture boursière. La diversification et l'adaptation des produits ainsi que la réforme des garanties exigées demeurent des défis à l'expansion du marché financier.
81. En matière de microfinance, les obstacles auxquels les SFD sont confrontés sont : l'insuffisance de la supervision, la dégradation du portefeuille de crédit et le manque de fiabilité des informations communiquées par certains SFD. Ces derniers souffrent également de l'absence d'un fonds de garantie des dépôts, l'absence de maîtrise du cycle et des caractéristiques des filières agricoles existantes et des chaînes de valeur qui les composent, l'absence d'une culture d'épargne et des difficultés de formulation des besoins dans le monde rural. Ces contraintes engendrent la pratique de Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens se situant entre 12% et 40% en 2010, alors que le taux d'usure fixé au niveau communautaire est de 27%.

1.5. Principaux défis

1.5.1. Bonne gouvernance et état de droit

82. Les variables politico-économiques comme la démocratie, la primauté du droit, l'existence d'institutions fonctionnelles et efficaces, la reddition des comptes, l'intégrité et une bonne gestion des affaires publiques, constituent des éléments qui participent à la croissance et à la compétitivité. L'absence ou la faiblesse de ces différents facteurs est à l'origine de contreperformances et distorsions préjudiciables à une allocation optimale des ressources.

83. Des réformes de l'administration publique ont été initiées, dans le cadre des différentes politiques. Toutefois, elles sont restées essentiellement axées sur la qualité du cadre macroéconomique qui a été perçu comme le déterminant le plus important de la croissance. La déficience du mode d'organisation et des systèmes d'incitation, c'est-à-dire le cadre institutionnel devant sous-tendre les relations et les rapports entre les différents acteurs de la société constitue une contrainte majeure pour l'émergence. Les distorsions existant dans le fonctionnement des institutions de la République peuvent être à l'origine des contreperformances socio-économiques. Les difficultés de coordination des rôles des différents acteurs que sont l'Etat, les acteurs de la décentralisation, la société civile et le secteur privé entraînent l'inefficacité des institutions. La faible application des règles, la lenteur dans les procédures, le manque de transparence, l'utilisation des services publics et des biens de la communauté au détriment de l'intérêt général favorisent une mauvaise allocation des ressources et débouchent sur de faibles résultats économiques et sociaux.

1.5.2. Redressement économique

84. Les déséquilibres structurels interne et externe de l'économie réduisent sensiblement les possibilités de sa relance. Le redressement économique et financier doit être conduit dans le cadre d'une politique à moyen terme, volontariste, cohérente et programmée, afin d'éviter de subir un ajustement déflationniste qui s'imposerait brutalement et qui se traduirait par une baisse du revenu réel. Une rigoureuse gestion des finances publiques devrait se traduire par une épargne budgétaire suffisante.

85. Ce redressement économique et financier planifié devra rechercher la levée de tous les blocages institutionnels qui favorisent l'improductivité des facteurs de production et l'excès de la demande sur l'offre globale. La réduction du déficit de la balance commerciale, une contribution déterminante de la production agricole dans le développement économique et social, une plus grande incitation à l'investissement, un cadre plus attractif, une meilleure amélioration de la compétitivité surtout structurelle et une implication plus significative à la gestion de l'économie des acteurs du privé, devraient contribuer à mettre l'économie sur la trajectoire de la prospérité.

86. La croissance de la production doit s'établir sur des fondements plus solides, par une politique de répartition des revenus qui favorise d'abord le travail productif, récompense l'initiative privée et atténue certaines formes de disparités, notamment celles régionales. L'allocation des ressources devra s'orienter en direction des activités qui dégagent le maximum de valeur ajoutée et qui créent le plus grand nombre d'emplois. Cela impose un ciblage efficace des interventions en vue d'une affectation optimale des ressources publiques.

87. La formulation de la politique devra être issue d'un large processus de concertation, aux niveaux national et régional avec la participation de tous les acteurs (étatiques, privés, sociétés civiles et bénéficiaires). Ce processus participatif devra permettre pour chaque secteur et chaque région, de faire le bilan d'exécution des politiques économiques sur les dernières années, de dégager les grandes orientations, d'identifier les potentialités, de retenir les priorités et les mesures d'accompagnement nécessaires à la réussite de la nouvelle politique. C'est autour de ces éléments stratégiques que la SNDES entend mobiliser l'ensemble des acteurs au développement.

1.5.3. Préservation et restauration des ressources naturelles

88. L'utilisation abusive des ressources naturelles, pour des besoins d'exploitation, constitue la principale justification de l'état de dégradation de l'environnement. Avec les options de création d'opportunités pour les populations, ce défi relatif à l'environnement semble demeurer très important pour les secteurs de l'agriculture, la forêt et la pêche. Les menaces environnementales sont devenues réelles et se manifestent entre autres, déjà par la baisse de la pluviométrie, une biomasse en constante baisse, des sols de moins en moins productifs. Sans une gestion efficace qui renverse la tendance, il demeure impossible de s'attendre à une croissance continue de la production.
89. Cette exigence est plus prononcée dans le secteur agricole où le capital naturel constitue le principal moyen de production et les systèmes d'exploitation agissent directement sur l'accélération de la dégradation. Avec le développement des intrants organiques et l'utilisation des moyens de production moins agressifs, les chances d'accroître la productivité et d'améliorer les revenus des acteurs deviennent nombreuses et le respect du principe de solidarité intergénérationnelle est acquis. Il s'agira enfin de s'inscrire dans la dynamique de renversement de la tendance, en construisant des systèmes d'incitation favorables à une croissance durable et à la préservation des ressources naturelles.
90. Il reviendra également dans le choix de nos politiques, de veiller à la préservation de la biodiversité, à la création d'emploi, en vue de réduire la pauvreté.

1.5.4. Durabilité et efficacité des choix stratégiques

91. L'efficacité et l'efficience conduisent à la recherche de la sélectivité dans les choix publics en général et dans la détermination du portefeuille des Programmes d'Actions prioritaires (PAP) qui formeront l'ossature des politiques publiques. Leviers d'exécution de la stratégie, les PAP vont confirmer et configurer les actions de la politique. La mise en oeuvre des PAP permettra d'accroître le niveau de réalisation de la SNDES en concentrant l'effort sur les priorités gouvernementales, et en instaurant un lien organique entre les choix stratégiques de la SNDES et les inscriptions annuelles de la loi des finances, dans le cadre de la programmation triennale des investissements.

1.5.5. Profil de l'entrepreneuriat et création d'emplois

92. Compte tenu de son profil démographique, le Sénégal est confronté à l'obligation de créer, chaque année, des milliers d'emplois alors que la configuration actuelle de l'appareil économique ne produit pas suffisamment d'opportunités d'emploi. L'offre nationale d'emploi est largement inférieure à la demande. L'État a multiplié les initiatives de lutte contre le chômage. L'auto-emploi et l'entrepreneuriat ont été promus. Malheureusement, la plupart des entreprises sénégalaises évoluent dans un modèle d'entrepreneuriat qui les lie directement aux finances publiques.
93. Miser sur l'entrepreneuriat pour créer des emplois, c'est, avant tout, distinguer les différents profils d'entrepreneuriat, qui sont au nombre de trois. Le premier, appelé « *Business to Government – B2G* », concerne les activités commerciales reliant les entreprises privées aux services gouvernementaux. Les entreprises de ce profil vivent généralement de la commande publique. Le second type, « *Business to Consumer – B2C* », qualifie les transactions d'entreprises vers les particuliers ou consommateurs finaux. Enfin, le dernier

modèle, désigné par l'appellation « *Business to Business* – B2B », caractérise les échanges entre entreprises.

94. A cause de sa faiblesse et de son profil, le secteur privé national embauche à un rythme insuffisant pour absorber la demande nationale. Sa concentration sur le modèle B2G fragilise le potentiel de création d'emplois car toute difficulté de trésorerie publique rend amorphe le secteur privé. Par ailleurs, la fonction publique traditionnelle ne peut être une source de création massive d'emplois. Avec la promotion des TIC au sein de l'administration publique et le souci de limitation des dépenses publiques, les recrutements massifs ou le remplacement systématique de chaque départ à la retraite ne sont plus opportuns.
95. Ainsi, le défi majeur à relever est d'inciter la population –ou les entrepreneurs confirmés– à entreprendre massivement, sous les modèles B2B et B2C, dans les domaines à forte valeur ajoutée.

2.1. Enjeux

96. L'élaboration de la politique économique et sociale s'effectue dans un contexte difficile, avec d'une part une transition démographique qui exerce une forte pression sur le marché du travail, les structures sanitaires et éducatives, l'urbanisation, et d'autre part, une croissance économique relativement faible et erratique. La SNDES doit apporter des réponses pertinentes pour replacer l'économie sénégalaise sur un sentier de croissance plus élevé et régulier. Il s'agira de mettre en œuvre les réformes aptes à provoquer les gains de productivité indispensables au développement et poser ainsi les jalons d'un nouveau modèle de croissance économique.

Efficiencia des politiques publiques

97. L'élaboration des politiques publiques adéquates met en exergue le rôle prépondérant des cellules de planification sectorielles et constitue un préalable à la mise en œuvre de la SNDES. Dans une optique d'efficacité et d'efficience, des ajustements doivent être opérés dans les domaines suivants : la qualité des systèmes d'information tels que le système statistique national, la sélection des instruments de pilotage, l'évaluation des dispositifs de mise en œuvre des politiques publiques, le renforcement des capacités d'analyse des politiques publiques, et enfin, l'évaluation des impacts de la politique économique et sociale.
98. Ensuite, il s'agira de conserver un cadre macroéconomique sain et conforme au nouveau modèle de croissance et d'élaborer des politiques sectorielles pertinentes, sous-tendues par des réformes structurelles. Ces réformes concerneront, au premier plan, les systèmes d'incitation en faveur de l'effort et du travail, de la prise de risque rationnel, de l'entreprise et du profit, en contrepartie de la rente et l'intérêt. Ainsi, l'économie nationale, aussi bien la sphère réelle que celle financière, devra, par la régulation et les incitations du marché, s'atteler à relever le niveau de vie des populations et répondre aux défis de la transition démographique.
99. La politique monétaire devra contribuer à la mise en place d'une infrastructure financière performante, tout en créant des incitations qui favorisent la prise de risque, en particulier par les banques.
100. L'organisation et la planification stratégique et opérationnelle, parachèveront ces systèmes d'incitation. Toutes les organisations qui participent, directement ou indirectement, à la création de richesse et à l'amélioration de l'efficacité de l'action collective, devront être concernées par le nouveau système d'incitation. Il faudra garantir l'efficacité des marchés, le maintien de la concurrence et apporter le concours des ressources publiques afin de renforcer la compétitivité du secteur privé.

Viabilité du cadre macroéconomique

101. L'Etat veillera à la qualité du cadre macroéconomique par le redressement des finances publiques, le rééquilibrage à terme de la balance des paiements, dans une optique d'amélioration significative des conditions de vie des populations.

Le redressement économique et financier

102. Le redressement économique et financier devra être conduit dans le cadre d'une politique à moyen terme volontariste et cohérente, afin d'éviter un ajustement brutal par une baisse du revenu réel. Une gestion rigoureuse des finances publiques devrait se traduire par une épargne budgétaire suffisante pour financer, en partie, l'investissement. Ce redressement planifié devra s'accompagner de la levée des blocages institutionnels qui favorisent l'inefficacité des facteurs de production et l'excès de la demande sur l'offre globale.
103. La réduction du déficit de la balance commerciale par des exportations plus dynamiques et par une plus grande sélectivité des importations, une contribution significative de la production agricole dans la création des richesses, un climat des affaires propice à l'investissement et la prise de risque, une amélioration de la compétitivité, devraient contribuer à placer l'économie nationale sur la trajectoire de la prospérité.
104. La croissance de la production devra reposer sur des fondements plus solides et une répartition des revenus plus encline au travail productif et à la réduction des disparités sociales et spatiales. Dans une économie caractérisée par une rareté des ressources, les arbitrages budgétaires devront bénéficier des meilleurs éclairages possibles, afin de garantir l'efficacité des dépenses publiques. Parallèlement, la politique d'endettement ne devra plus être évaluée sur la base de critères de viabilité uniquement, mais surtout, à partir des considérations relatives au coût d'opportunité du capital et des meilleurs usages alternatifs que permettent les frontières de possibilité de l'économie.

Fenêtre d'opportunité démographique

105. La politique économique et sociale ainsi conduite devra bénéficier en dernière instance aux populations. En effet, l'interaction entre la démographie et l'économie sera au cœur de la problématique du développement économique et social.
106. La population sénégalaise se caractérise par sa jeunesse. Le ratio de soutien économique qui mesure la capacité de la population à contribuer à la production courante est en hausse depuis 1998 et se maintiendra jusqu'en 2025, avant d'entamer sa baisse. Le Sénégal devra donc tirer profit de la structure par âge de sa population entre 2000 et 2025, période où il disposera d'une population active massive qui doit contribuer à la production nationale.
107. Avec la baisse attendue du ratio de dépendance démographique⁸, une « fenêtre d'opportunité démographique » est ouverte (2000 à 2025). Cette étape correspond à la période où des politiques proactives devraient être mises en œuvre pour bénéficier de l'influence positive de la démographie sur la croissance économique. En effet, si des politiques économiques et sociales adéquates y sont mises en œuvre, des effets significatifs seront enregistrés dans la lutte contre la pauvreté. Passée cette période, les fruits de la croissance économique risquent d'être absorbés par l'augmentation de la population inactive.

⁸ Rapport entre la population inactive et la population en âge de travailler, susceptible de verser des cotisations sociales.

108. Si la jeunesse de la population est un atout majeur pour la croissance économique, elle représente cependant un enjeu primordial pour les services sociaux de base. La recherche d'une meilleure couverture sanitaire, d'un système éducatif de qualité, l'accès à l'eau, à l'assainissement et à un cadre de vie décent, constituent autant d'investissements à réaliser.

Gouvernance

109. La production des biens matériels et immatériels ainsi que, de manière générale, la gestion de la communauté posent nécessairement la question de la gouvernance. En effet, la gouvernance devra assurer la coalition de stratégies parfois antagoniques et obtenir des consensus durables et profitables à la collectivité. Elle devra également rechercher, réaliser et concilier des objectifs ; ce qui la conduit à un effort spécifique de direction, de coordination, et de régulation. La gouvernance concourra à définir l'étendue et les limites des pouvoirs des organisations, qu'elles soient des institutions, des entreprises, des individus. Tel est l'enjeu central de la gouvernance.

2.2. Vision et stratégie d'intervention sur la période 2013-2017

110. La société sénégalaise s'est accordée sur une vision à long terme reposant sur la finalité d'une « émergence dans la solidarité intra et intergénérationnelle ». « L'émergence dans la solidarité » concilie la responsabilité et la liberté, l'efficacité et la justice et enfin, l'économique et le social.
111. A travers cette vision, le Sénégal a misé sur les valeurs politiques qui régissent les rapports entre les êtres et également sur les principes de rationalité, de maîtrise et d'efficacité. Ainsi, en 2035, la société sénégalaise devrait jouir d'une forte accumulation de biens matériels et immatériels, caractérisée par des niveaux de vie élevés.
112. La SNDES, s'inspirant de cette vision, constitue la voie jusqu'en 2017, afin de se hisser sur la trajectoire de l'horizon 2035. Toutefois, le succès de la politique économique et sociale est conditionné par une bonne assise des fondements structurels aptes à impulser le développement. En effet, le progrès économique et l'épanouissement social ne peuvent se concevoir sans l'assurance d'une paix durable aussi bien au niveau national qu'au-delà des frontières. Le contexte actuel de la mondialisation est d'autant plus réel qu'il rappelle l'obligation d'intégrer les implications de la géopolitique, de l'intégration régionale et des engagements internationaux.
113. Par ailleurs, il importe de mettre en place un environnement juridique propice au développement, privilégier l'éthique et la déontologie dans toute gestion publique et veiller à la déconcentration et la décentralisation des ressources humaines et financières, à l'aune des compétences transférées. La création d'un niveau de richesses soutenu et durable, apte à réduire les inégalités sociales, implique un respect strict des règles de gestion des finances publiques ; d'où un impératif de résorption des déficits macroéconomiques et de maîtrise du niveau et du rythme d'endettement.
114. Les volumes significatifs d'investissement productif et la dynamique en diplomatie économique concourent à l'éclosion des initiatives privées et l'afflux de capitaux étrangers. En outre, le rôle du système bancaire et financier dans la fourniture de capital est recentré et élargi en facilitant, d'une part l'accessibilité des PME/PMI au crédit

bancaire classique et promouvant, d'autre part le recours au marché financier. Dans cette même veine, le cadre juridique et réglementaire des affaires est adapté, en concertation avec les acteurs ciblés. La restauration du tissu économique qui en résulte permet aux entreprises créées de pallier la dépendance à la commande publique et d'absorber la main d'œuvre disponible, en alternative au recrutement dans la fonction publique.

115. Ces initiatives de soutien à la croissance concourent à accroître la compétitivité nationale en ce qu'elles constituent des facteurs de productivité globale. Au demeurant, la Stratégie ambitionne d'intensifier la production de biens et services, par l'entremise du développement de l'économie agricole, le redressement de la filière industrielle et l'augmentation de la fourniture de services. Dans cette dynamique, les pôles régionaux de croissance sont mis en exergue afin d'impulser un nouvel élan de développement économique et social sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, l'atteinte de la sécurité alimentaire et la promotion des exportations en seront d'autant plus facilitées que la production nationale couvre les besoins exprimés.
116. Eu égard à son rôle crucial, la Stratégie met un accent particulier sur la promotion du capital humain. En effet, l'efficacité du niveau de production est tributaire de la qualité de la main d'œuvre employée. Ceci implique l'existence d'un système éducatif et sanitaire capable de fournir des ressources humaines satisfaisant les exigences du marché du travail. Par ailleurs, la mise en place d'un cadre propice au développement durable, à la gestion des risques et catastrophes et à la réduction des vulnérabilités participe de cet effort.

2.3. Objectifs stratégiques

117. Les objectifs stratégiques sont dérivés de la stratégie globale.

2.3.1. AXE 1 : Croissance, Productivité et création de richesses

118. La consolidation du cadre macroéconomique sain et stable dans un environnement des affaires propice à l'investissement permet de promouvoir une productivité globale de l'économie. Sous ce rapport, la mise en œuvre de politiques de développement des secteurs productifs et d'appui à la production garantissant la compétitivité, exige au préalable, le renforcement des facteurs de production. Il s'agit principalement de l'énergie et des infrastructures, qui constituent les secteurs clés d'intégration du tissu économique et des facteurs technologiques comme les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et les télécommunications. Ainsi, dans le but d'accélérer la croissance, le développement de l'agriculture et de l'économie rurale devra être accompagné de la promotion des PME/PMI et du soutien du secteur industriel et des autres activités de services marchands. Dans ce contexte, une intégration efficace à l'environnement extérieur garantit les chances de redéploiement de l'économie nationale.

2.3.1.1. Promotion de l'emploi

119. La Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi (NPNE) s'appuie sur le spectre des politiques publiques pertinentes en matière de promotion de l'emploi. L'économie doit générer un nombre moyen d'emplois supérieur à 100000 sur la période 2013-2017, si elle veut contenir l'évolution de la population active. Les emplois visés concernent le secteur privé formel et la fonction publique avec la mise en place progressive de la fonction

publique locale. Sont également concernés les emplois comptabilisés dans le cadre de la poursuite de la modernisation des entreprises traditionnelles du secteur informel.

120. Pour les cinq prochaines années, la Stratégie s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :
 - i. **promouvoir la création massive d'emplois**, à travers la promotion de l'auto-emploi des jeunes, l'appui et la facilitation de l'accès au financement des jeunes porteurs de projets et la redynamisation de la convention nationale Etat-Employeur ;
 - ii. **améliorer le suivi et la gestion du marché du travail**, par l'organisation et la mise à niveau du secteur informel.

2.3.1.2. Stabilité du cadre macroéconomique

121. Le maintien d'un cadre macroéconomique stable est la base des stratégies à mettre en œuvre pour impulser et entretenir, dans la durée, une croissance économique significative à large base sectorielle et sociale. En effet, la stabilité macroéconomique est essentielle pour contenir l'inflation et la volatilité du taux d'intérêt, réduire les risques et incertitudes pour les investisseurs et créer les conditions propices à la croissance soutenue du revenu.
122. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDES, trois scénarios ont été considérés dans le but de calibrer les choix d'investissements publics à la capacité de mobilisation des ressources. Il s'agit du scénario tendanciel, du scénario optimiste et du scénario pessimiste. L'élaboration de ces scénarios a été faite grâce à une méthodologie de priorisation qui a permis de classer les projets et programmes selon les ordres de priorité suivants : supérieure, intermédiaire ou mineure.
123. Le Sénégal s'est engagé sur la période 2013-2017 à : (i) porter le taux de croissance économique en moyenne dans l'ordre de 6,5 à 7,5% ; (ii) ramener le déficit public en-dessous de 3,5% du PIB, à l'horizon 2016-2017 ; (iii) ramener le déficit du compte courant en dessous de 4% du PIB et (iv) stabiliser le ratio d'endettement à moins de 30% du PIB.
124. La stratégie anticipe également sur une maîtrise des dépenses publiques et un accroissement substantiel des recettes budgétaires annuelles qui devraient passer de 1569 milliards de F CFA en 2012 à 2 206 milliards de F CFA en 2017. Les recettes fiscales croîtraient de 1492 milliards de F CFA en 2012 à 2 152 milliards de F CFA en 2017, soit une progression substantielle, imputable à la fois à l'effort de recouvrement des régies financières et à la mise en œuvre de la nouvelle réforme fiscale incitative et plus efficiente. Les dépenses totales évolueraient de 2 190 milliards de F CFA en 2012 à 2 912 milliards de F CFA en 2017. Les finances publiques devraient se sentir mieux en 2017, et présenterait un solde budgétaire de base hors PPTTE & IADM et CTRS en dessous de 3,5% du PIB en 2017 contre 5,9% projeté en 2012. Sachant que les ressources additionnelles prévues durant la période s'élèvent à hauteur de 1262 milliards de francs CFA, 800 milliards de F CFA (soit 63,4% du gap) sont attendus des ressources de l'Etat grâce à l'amélioration des recettes engendrées par la croissance économique et du Partenariat Public-Privé. Le reste sera soumis en recherche de financement auprès des Partenaires Techniques et Financiers, sous forme de dons et de prêts à taux concessionnels. La détérioration nette du déficit public est imputable à l'augmentation

sensible des dépenses d'investissement pour soutenir l'effort de rattrapage du retard enregistré dans les secteurs d'infrastructures.

125. Par ailleurs, le solde des transactions courantes pourrait se maintenir autour d'un déficit de 5,4% du PIB sur la période. Cette performance résulterait d'une légère amélioration de la balance commerciale, en particulier. Le solde global de la balance des paiements est excédentaire sur toute la période, traduisant, en outre, une hausse des avoirs extérieurs nets sur la période passant de 826,6 milliards F CFA en 2013 à plus de 2 600 milliards de F CFA en 2017, une amélioration significative des taux de croissance moyens par an du crédit intérieur et de la masse monétaire. A cet effet, la stratégie intègre un renforcement du potentiel d'exportation et des flux rentrants d'investissements directs étrangers, notamment dans les normes.
126. En termes d'emplois du PIB, la consommation finale devrait connaître une légère amélioration avec 5% en moyenne sur la période 2013-2017. En termes réels, elle progresserait un peu moins vite que le PIB (environ 6,7%) tandis que la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) pourrait atteindre un taux de croissance moyen de 9,5% imputable aux efforts d'amélioration du contenu en FBCF des investissements publiques et des initiatives nouvelles d'impulsion de l'investissement privé. En ce qui concerne la FBCF privée, elle croîtrait de 5,7% en moyenne. Par conséquent, le taux d'investissement mesuré par la FBCF pourrait atteindre environ 26% du PIB sur la période de mise en œuvre de la SNDES notamment avec la poursuite des travaux relatifs aux programmes d'infrastructures structurantes pour la densification du tissu économique.
127. S'agissant de la demande extérieure nette, les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 7,5% en termes réels, tandis que les importations de biens progresseraient de 6,3% en termes réels. Le niveau général des prix, mesuré par le déflateur du PIB est projeté en dessous de 1,3% sur la période après les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole observées les dernières années. Toutefois, la conduite d'une bonne politique monétaire et budgétaire permettrait de maintenir l'inflation bien se dessous du seuil communautaire de 3%.
128. Au total, l'objectif d'un taux de croissance annuel moyen de 6,7% est à portée avec les avancées de la petite irrigation, la mise en œuvre du plan de redressement du sous-secteur de l'électricité et l'ensemble des mesures prioritaires de la SNDES. Les actions de gouvernance économique aideraient à améliorer l'efficacité marginale de l'investissement public, surtout avec le développement du Partenariat avec le privé. Compte tenu des contreperformances enregistrées depuis 2006, l'économie sénégalaise n'a d'alternative que de réaliser des investissements massifs à fort contenu en FBCF pour réduire sensiblement la pauvreté en milieu rural et la faim à l'horizon 2017.

Tableau 2: taux de croissance du PIB (%) selon les scénarios, 2013-2017.

Années	Tendance	SNDES	Ecart
2012	3,7	3,7	0
2013	4,3	4,9	0,6
2014	5	6,5	1,5
2015	5,1	6,8	1,7
2016	5,4	7,6	2,2
2017	5,6	7,7	2,1
Moyenne	5,1	6,7	1,6

Source : Compilation DPEE et UCSPE, octobre 2012.

129. Tirer parti d'un cadre macroéconomique sain et stable demande des politiques convergentes de développement et de diversification des sources de la croissance à l'actif de l'initiative et de l'entreprise privées et des collectivités locales. En effet, la prise en compte des dynamiques territoriales et leur articulation aux politiques sectorielles constituent certainement l'un des plus grands défis du développement économique national. De ce point de vue, il convient de concevoir et de mettre en œuvre une approche territoriale du développement qui relie aménagement du territoire et décentralisation, qui intègre le processus de régionalisation, et donne corps à de grands pôles régionaux de développement.

2.3.1.3. Développement du secteur privé et rôle des PME/PMI

130. Le secteur privé est l'acteur moteur de la création de richesses. Dans la perspective de son développement, la promotion de nouvelles opportunités d'activités économiques, particulièrement des activités créatrices d'emplois, devra être renforcée par des programmes ciblés d'appui à l'accroissement de la productivité et des revenus des populations. Des programmes spéciaux cibleront des groupes comme les micro-entreprises et les petites entreprises, les jeunes des campagnes et des banlieues et l'artisanat. Sera également encouragée la mise en place de programmes spécifiques ciblant les femmes dans la production, pour l'approvisionnement des grands centres urbains et pour l'exportation.
131. De telles interventions devront se faire dans le but de créer plus d'emplois qualifiés en milieu rural et réduire la taille du secteur informel. Ainsi, les pôles régionaux de développement seront mis à contribution dans le processus de conquête du marché intérieur, par l'exportation de produits et de services diversifiés et compétitifs. Le renforcement du dialogue public-privé permettra d'identifier d'autres obstacles à lever en priorité, en vue de consolider la viabilité et la compétitivité des entreprises.
132. La facilitation de l'accès au financement fait l'objet de nouvelles initiatives pour une plus grande efficacité des fonds de garanties et pour le développement de l'affacturage, du crédit-bail, du capital-risque et du crédit à l'exportation. Il a été retenu de rationaliser la création de lignes de crédit et de mutualiser les coûts de leur gestion au sein d'une banque des PME. En retour, l'accès à l'information sur les entreprises et les emprunteurs

sera rendu plus fluide par la création de bureaux d'information sur le crédit, à côté de la centrale des bilans et de celle des risques. Toutefois, les mesures à mettre en œuvre pour une amélioration conséquente de la compétitivité requièrent de plus en plus un engagement fort de tous les segments de l'administration publique, du secteur privé et des partenaires sociaux.

133. Le développement et la promotion des PME sont articulés autour des objectifs stratégiques suivants :

- i. **améliorer l'environnement des affaires** ;
- ii. **faciliter l'accès aux services financiers et non financiers**, à travers la création d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique (FONSIS) et d'un Fonds de Garantie et d'Investissements Prioritaires (FONGIP) ;
- iii. **consolider le dispositif d'appui technique et de pilotage**, avec la promotion des incubateurs, couveuses ou maisons de l'entreprise dans tous les départements et la création d'un « Pacte Petites Entreprises et PME-PMI » intégrant et renforçant les dispositifs d'appui aux entreprises.

2.3.1.4. Accélération de la croissance économique et de la productivité

134. La mise en place d'un environnement favorable à l'éclosion des initiatives privées implique des mesures convergentes dans les domaines de la politique monétaire et budgétaire, du climat de l'investissement, des infrastructures d'appui, des sciences et technologies et de l'accès au crédit, aux services financiers, aux marchés et ainsi qu'à des ressources humaines de qualité.

135. Par ailleurs, un pilier majeur de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) est l'approche grappe qui invite les parties prenantes à bâtir des partenariats féconds autour des filières porteuses dont les produits peuvent avoir une visibilité nationale ou internationale. Cette approche est rendue opérationnelle à travers la mise en œuvre de projets de clusters locaux dans des secteurs à haut potentiel d'affaires.

136. Une solution à la décentralisation des activités productives est d'initier des projets de zones économiques spéciales, de parcs scientifiques ou technologiques, d'incubateurs et de création d'autres pôles économiques, avec la collaboration des collectivités locales. Des programmes d'accompagnement spéciaux devront cibler, d'une part, les jeunes diplômés qui maîtrisent une technique ou un métier et qui souhaitent créer des entreprises, d'autre part, les entrepreneurs du secteur informel qui peuvent justifier d'une longue expérience et qui seraient disposés à agrandir leur entreprise.

2.3.1.5. Développement des secteurs d'appui à la production

2.3.1.5.1. Infrastructures et services énergétiques

137. Le sous-secteur de l'énergie joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cependant, le faible taux d'accès aux services énergétiques modernes constitue un facteur limitant le développement économique et social. La

CEDEAO a entériné dans son Livre Blanc⁹ des objectifs chiffrés, auxquels le Sénégal a souscrit, pour l'accès aux services énergétiques. La vision sectorielle est d'assurer une distribution géographique plus équitable des services énergétiques modernes et couvrant les besoins en termes d'électrification rurale et urbaine, de force motrice et de combustibles domestiques pour lutter contre la pauvreté et préserver l'environnement, notamment à travers la promotion d'énergies propres.

138. Le sous-secteur de l'énergie poursuit les objectifs stratégiques suivants :
- i. **favoriser l'accès aux services énergétiques**, à travers la réhabilitation et la modernisation des infrastructures de transport et de distribution ; l'accroissement de l'offre d'énergie renouvelable ; l'amélioration de l'accès aux hydrocarbures et à l'énergie domestique, l'accélération de l'électrification rurale et l'intégration du solaire photovoltaïque dans le Bâtiment et les édifices publics;
 - ii. **promouvoir la maîtrise et l'économie d'énergie**, par la promotion d'équipements économes d'énergie et de substitution ;
 - iii. **améliorer le cadre de pilotage du sous-secteur de l'énergie**, grâce à l'amélioration de la régulation et la poursuite de la réforme institutionnelle de la SENELEC.

2.3.1.5.2. Infrastructures et services de transport

139. Le développement des infrastructures et services de transport est essentiel pour asseoir une économie compétitive et une croissance forte. La réalisation des infrastructures revêt un caractère prioritaire du fait de son impact positif dans la desserte des principaux pôles économiques du pays. Il est également attendu un effet d'entraînement des dépenses d'investissements publics dans la création d'emplois, pourvu que des possibilités de fabrication locale des intrants de construction existent. Sous ce rapport, les infrastructures publiques rendent les investissements privés plus efficaces, jettent les bases de la création d'industries et ouvrent les voies de l'intégration.

140. Le sous-secteur des infrastructures et services de transport poursuit les objectifs stratégiques suivants :
- i. **développer les infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires**, à travers l'aménagement de routes et de pistes rurales dans les zones de production, la construction et la réhabilitation d'infrastructures ferroviaires, de routes et ouvrages d'art, la modernisation des infrastructures aéroportuaires, la redynamisation du transport fluvial et maritime et le renforcement des infrastructures de la plateforme portuaire;
 - ii. **développer et moderniser les services de transport**, par la mise en place d'un système de transport public moderne dans les grandes villes, la facilitation du transport dans les corridors et la sécurisation des voies navigables et le suivi à distance des navires ;
 - iii. **promouvoir la bonne gouvernance sectorielle**, avec le renforcement de la sécurité routière et l'élaboration d'un Code des ports.

⁹ Livre Blanc pour une politique régionale, Décision A/DEC.24/01/06 du 12 janvier 2006.

2.3.1.5.3. Infrastructure financière et services financiers

141. L'objectif global est d'assurer la stabilité et la solidité du système financier, à travers la consolidation du secteur bancaire et la pérennisation du secteur de la microfinance. La nouvelle réglementation introduit des dispositions relatives à la protection des déposants. A ce titre, un chantier relatif à la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts bancaires et des SFD se poursuit et un accent sera mis sur le renforcement de la transparence dans la tarification des services bancaires et financiers et sur l'accroissement de la concurrence entre les établissements de crédit, au bénéfice des usagers des services bancaires et financiers. Pour ce qui est des perspectives d'adaptation aux normes internationales, la révision du Plan Comptable Bancaire visant à le rendre conforme aux normes IAS/IFRS en vigueur, sera poursuivie.

142. En direction du nouveau cycle de programmation, le sous-secteur de la microfinance entend se consolider et se pérenniser, à l'intérieur d'une dynamique d'intégration progressive au secteur financier global. Ce mouvement devra toutefois se faire dans le respect de l'identité du sous-secteur et de son apport spécifique à l'économie nationale. Deux objectifs stratégiques sont poursuivis:

- i. **diversifier et adapter l'offre de produits et services financiers**, à travers la facilitation de l'accès au crédit pour les jeunes et les femmes, le renforcement de la présence des institutions de microfinance en zones rurales et périurbaines, la promotion de la finance islamique et le développement des nouveaux moyens de paiement;
- ii. **améliorer l'environnement économique, légal et réglementaire de la microfinance**, par la mise en place d'une Centrale des Risques pour les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), la promotion des mécanismes de garantie adaptés pour les SFD et le renforcement de la structure financière des SFD.

2.3.1.5.4. Communication, Infrastructures et services de télécommunication

143. Globalement, les réformes et politiques mises en œuvre dans le sous-secteur des TIC et télécommunications ont permis de noter des avancées significatives. Pour jouer un rôle capital dans la croissance et la production, le sous-secteur des TIC et télécommunications poursuit les objectifs stratégiques suivants:

- i. **développer l'économie numérique**, grâce à l'appui à l'émergence de l'industrie des TIC, l'extension vers une licence globale pour tout opérateur, la création des pôles technologiques et consolidation des incubateurs d'entreprises en TIC et la finalisation du cadre de référence d'attribution des autorisations d'infrastructures ;
- ii. **réduire la fracture numérique**, par le développement du service universel des Télécommunications, la mise en place d'infrastructures d'accès aux TIC, la promotion de l'Internet à haut et très haut débit et le passage du secteur audiovisuel de l'analogique au numérique ;
- iii. **promouvoir la bonne gouvernance numérique**, l'élargissement et la consolidation des missions de régulation et d'observatoire, l'amélioration

du fonctionnement de l'administration avec les services en ligne et l'élaboration d'un Plan National Géomatique (PNG);

- iv. **promouvoir la bonne gouvernance audiovisuelle**, l'adoption d'un nouveau Code de la presse et la mise à niveau du dispositif de radiodiffusion nationale par rapport aux standards internationaux.

2.3.1.6. Développement intégré de l'économie rurale

144. Toutes choses égales par ailleurs, une croissance de 6% du PIB agricole contribuerait substantiellement à ramener la croissance de l'économie nationale sur le trend des années 1995-2005, à réduire la dépendance du Sénégal vis-à-vis des importations alimentaires et le déficit de la balance commerciale. Elle améliorerait, en même temps, le niveau de sécurité alimentaire. La cible¹⁰ de l'OMD-1 serait quasiment atteinte aussi bien au niveau national que dans les villes, mais les zones rurales resteraient encore relativement pauvres. L'extension des efforts de relance de l'agriculture au reste de l'économie rurale serait alors nécessaire pour faire bénéficier plus équitablement les populations rurales du partage des fruits de la croissance. Il s'agira de procéder à un meilleur aménagement du territoire, à travers une réallocation des investissements agricoles et ruraux et une plus grande participation de toutes les autres zones rurales à l'animation de la dynamique de croissance.
145. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) dont la finalité consiste à répondre aux défis que la Politique Agricole Commune de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), pendant sous-régional du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), se propose de relever ce défi. Ainsi, l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de l'extrême pauvreté et la faim sera plus à portée si l'Etat s'inscrit dans la perspective de consacrer progressivement jusqu'à 10% de ses ressources internes au développement de l'agriculture. Les interactions très fortes qui se produisent entre les branches agricoles, ainsi que les flux également importants entre ces dernières et le reste de l'économie renforcent les effets de la complémentarité entre investissements publics et investissements privés pour constituer un déterminant important de la croissance du PIB global.
146. Dans le contexte global d'accélération de la croissance, de relance de l'économie rurale et de développement de l'agriculture, les filières vivrières trouvent un maximum de débouchés et de chances de concilier l'amélioration des revenus des producteurs ruraux et la défense du pouvoir d'achat des consommateurs urbains à travers une plus grande productivité. La relance intégrée de l'économie rurale sera, en particulier, mise en œuvre à travers les politiques visant le développement des secteurs primaires ou de l'agriculture au sens large.

2.3.1.6.1. Secteur Agricole

147. Les fortes fluctuations et la tendance à la baisse des rendements des spéculations appellent à mettre davantage l'accent sur l'irrigation, la recherche et la vulgarisation

¹⁰ Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

agricoles, afin d'inverser durablement cette tendance. La loi d'orientation agro-sylvo-pastorale définit, sur la période 2004-2024, un cadre intégré favorable au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture et à l'épanouissement des populations rurales. Des initiatives se multiplient pour apporter des réponses pragmatiques aux contraintes du sous-secteur agricole.

148. L'agriculture dispose d'une marge de progression pour produire davantage, du fait de la réserve de terres arables et/ou irrigables non encore exploitées, des gains de productivité encore possibles pour la population active rurale, notamment les femmes. L'agriculture moderne à grande échelle a également des marges de progression. De surcroît, l'agriculture dans son ensemble peut renforcer ses relations d'échange avec les autres secteurs, à travers le développement des chaînes de valeur et les activités de transformation. En retour, pour la modernisation, la croissance de l'agriculture et le développement de PMI et PME rurales, les leviers sur lesquels il faut agir sont les routes et les infrastructures de transport, les TIC, notamment pour l'accès en temps réel à l'information sur les marchés des produits agricoles, l'hydraulique, l'énergie, le crédit agricole et rural, la mécanisation, l'instruction et la formation des agriculteurs, l'agro-industrie et les activités manufacturières.
149. L'objectif principal de la LOASP est de faire de l'agriculture le moteur d'une dynamique de progrès viable. Conformément aux orientations de la LOASP, la présente Stratégie vise à améliorer la contribution de l'agriculture au développement économique et social. A cet effet, les principaux objectifs spécifiques visés en 2017 sont les suivants :
- i. **augmenter la production et améliorer la productivité agricoles**, à travers le renforcement de l'accès équitable aux semences et autres intrants de qualité à des prix rémunérateurs, la restauration des terres dégradées, le renforcement du niveau d'équipement des exploitations agricoles, l'amélioration de la gestion des risques et calamités pour réduire la vulnérabilité des activités agricoles, l'appui à la mise en marché des produits agricoles et maraîchers et le renforcement de l'accès des producteurs à des crédits agricoles adaptés à leurs besoins ;
 - ii. **améliorer le système de pilotage du sous-secteur agricole**, par le renforcement du dialogue entre l'Etat et les organisations paysannes, l'adoption d'une nouvelle réforme foncière consensuelle prenant en compte le foncier rural, l'élaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur des statistiques agricoles et le renforcement des capacités d'intervention des structures d'encadrement.

2.3.1.6.2. Elevage

150. Le sous-secteur de l'élevage revêt une importance capitale sur le plan économique et social. En effet, ses grandes marges de progression devraient permettre d'accroître de manière considérable la productivité, les productions et les revenus des éleveurs. Toutefois, cela suppose un changement d'option et de stratégie, à travers la sécurisation de l'élevage pastoral et l'émergence d'exploitations de type nouveau bien adaptées aux réalités des marchés. Ainsi, l'orientation globale du sous-secteur est de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio-économique des acteurs.
151. Les objectifs stratégiques poursuivis par le sous-secteur de l'élevage sont :

- **améliorer la production, la productivité et la compétitivité des systèmes pastoraux et agropastoraux**, à travers le renforcement du potentiel génétique des races locales, l'amélioration de la couverture sanitaire du bétail et de l'intégration agriculture-élevage notamment pour la constitution de réserves fourragères, l'opérationnalisation du FONSTAB pour un crédit plus adapté et la préservation des ressources agro-pastorales ;
- **améliorer le pilotage sectoriel de l'élevage**, avec l'appui aux organisations professionnelles, le renforcement des capacités d'intervention des services techniques compétents et l'amélioration du système de suivi-évaluation du sous-secteur de l'élevage.

2.3.1.6.3. Pêche et aquaculture

152. L'objectif global est de faire de la pêche et l'aquaculture un sous-secteur qui continue d'apporter une contribution importante à la croissance économique, au bien-être et à l'alimentation des populations par une gestion pérenne de la rente halieutique et un développement accéléré de la production aquacole.

153. Ainsi, le sous-secteur de la pêche et l'aquaculture poursuit les objectifs suivants :

- **gérer durablement la ressource halieutique** à travers la restauration des écosystèmes dégradés et la promotion de la régénération par une politique de repeuplement, la régulation de l'accès aux ressources halieutiques et la promotion de la cogestion dans la pêche artisanale;
- **améliorer la production et la productivité de la pêche et de l'aquaculture** grâce à la facilitation de l'accès au crédit pour les acteurs de la pêche et de l'aquaculture, la mise en place d'infrastructures de base pour le développement de la pêche continentale et l'aquaculture et la promotion de l'aquaculture vivrière et commerciale durable;
- **valoriser la production halieutique et aquacole**, par l'implantation de laboratoires biotechnologiques dans les zones aquacoles et la création de plateformes d'incubation des activités de transformation des produits de la pêche.

2.3.1.6.4. Hydraulique agricole

154. En plus du potentiel foncier, les ressources en eau sont d'un niveau très appréciable. Elles sont estimées à plus de 35 milliards de mètres cubes renouvelables dont 31 milliards en eaux de surface (Fleuve Sénégal, Fleuve Gambie, Casamance et la Kayanga) et 4 milliards en eaux souterraines. Ce bilan ne tient pas compte des ruissellements non maîtrisés. Toutefois, le niveau de mobilisation des ressources en eau souterraine (jusqu'à là utilisées essentiellement pour satisfaire la demande en eau potable) est de l'ordre de 5,5%. Pour une meilleure visibilité dans le diagnostic et dans la planification de la stratégie, les défis à relever dans le domaine de l'hydraulique rurale sont à rapporter à la faible valorisation des ressources en eau pour la production agricole.

155. Le domaine de l'hydraulique agricole poursuit l'objectif stratégique suivant :

- **valoriser les eaux de surface et souterraines pour les activités du secteur primaire**, à travers la réalisation des aménagements hydroagricoles, la construction d'infrastructures hydro agricoles structurantes, la protection des eaux douces de surface comme souterraines du sel marin et de la pollution et le transfert des excédents d'eau vers les zones sèches.

2.3.1.6.5. Sécurité alimentaire

156. Sur la base des résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN 2010), réalisée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le calcul du score de consommation alimentaire des ménages montre que 15,1% d'entre eux sont en situation d'insécurité alimentaire, en milieu rural et 8,5%, en milieu urbain. En termes opérationnels, il s'agit d'articuler une stratégie globale imbriquant les hauts rendements des filières des céréales de grande consommation à ceux de l'agriculture dans son ensemble et aussi la productivité de l'agriculture à celle de l'économie rurale. L'amélioration de la productivité dans l'agriculture est à stimuler périodiquement par les investissements publics réalisés dans les infrastructures rurales, la recherche et la vulgarisation agricoles, l'irrigation et les incitations par les prix, de façon à contribuer directement à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'environnement des affaires, en milieu rural. Le Sénégal continue de présenter le paradoxe d'importateur net de riz malgré les dispositions idoines que constituent les superficies de terres irrigables et les rendements élevés pour la production de cette céréale mondiale. Le pays reste dépendant d'une agriculture sous pluie de faible productivité, d'infrastructures rurales encore à renforcer, de circuits de commercialisation des produits vivriers encore à améliorer, d'une économie rurale qui a besoin de nouveaux gains technologiques et d'un système de veille et d'alerte précoce plus performant dans la détection et la prévention des risques qui pèsent sur la production et les marchés intérieurs comme extérieurs.
157. A moyen terme, il faudra s'inscrire dans la dynamique d'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim. L'autosuffisance en riz, en quantité et en qualité, à des prix abordables, la diversification des produits alimentaires en seront les principaux leviers. Ainsi, la politique de sécurité alimentaire est liée à la modernisation de l'agriculture, et s'intègre dans une dynamique de développement rural intégré qui comprend un volet important de la promotion de l'irrigation.
158. Sur la période de mise en œuvre de la stratégie, l'objectif poursuivi est le suivant :
- **renforcer le système de prévention et de gestion des crises alimentaires**, grâce au renforcement du système d'alerte précoce, au renforcement du système d'information sur les marchés agricoles y compris l'utilisation du Cadre Harmonisé Bonifié et à l'appui au renforcement de la Sécurité alimentaire.

2.3.1.7. Déploiement industriel

159. L'industrie agroalimentaire doit participer activement à l'accélération de la croissance, du fait des grandes potentialités agricoles du pays et des capacités réelles et prouvées en

matière de diversification des produits transformés d'origine aussi bien agricole qu'halieutique et animale. Le problème central de ce sous-secteur demeure le faible niveau de promotion et de valorisation de ses produits.

160. Le déploiement industriel repose sur les objectifs stratégiques suivants :

- **renforcer la compétitivité des industries**, à travers l'appui à l'accès au financement des Petites et Moyennes Industries et le renforcement des capacités des PMI sur la propriété industrielle ;
- **impulser le développement industriel endogène**, grâce à l'implantation en milieu rural et périurbain d'ateliers de production communautaires polyvalents, à la polarisation spatiale du développement industriel et à l'appui à la création de PMI de fabrication de matériels et outillages;
- **améliorer la compétitivité de l'agroindustrie**, par l'appui au développement d'unités et d'industries de transformation des productions du secteur primaire, la promotion de l'agrobusiness dans la transformation des produits locaux afin de créer un champion sous-régional et l'appui à la recherche agro-industrielle et agro-alimentaire.

2.3.1.7.1. Mines et carrières

161. Le secteur des mines connaît un renouveau récent avec le démarrage de la production d'or, en plus des phosphates, et les perspectives associées à l'exploitation des gisements de fer. Pour la rentabilisation des activités minières, il faut agir sur des leviers, en l'occurrence, les infrastructures d'accès aux sites miniers et aux marchés, l'accès à l'eau, à l'électricité, à des débouchés extérieurs et le renforcement des capacités de transformation avant exportations.

162. Des réalisations importantes ont été faites. Mais, le sous-secteur a été marqué par des contraintes liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels au niveau de l'administration minière et la complexité des obligations de formalisation des orpailleurs, consécutivement à leur méconnaissance des textes réglementaires.

163. Le sous-secteur des mines poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- **accroître la production et améliorer la productivité des mines et carrières**, à travers la promotion de la prospection minière, le renforcement de l'implication du secteur privé national dans l'exploitation des mines et carrières, la « clustérisation » de la région de Tambacounda pour polariser les activités minières;
- **promouvoir la gestion participative et inclusive des activités extractives**, avec l'amélioration des retombées financières pour les collectivités locales et les populations environnantes, la réduction des effets de l'exploitation des mines et carrières sur l'environnement et la santé des populations locales et la consolidation de la transparence dans la gestion des contrats.

2.3.1.8. Promotion des autres services et secteurs de production

2.3.1.8.1. Tourisme

164. Le tourisme est considéré comme un des secteurs clés de l'économie nationale. Son développement fait appel aux services et aux produits des sous-secteurs de l'agriculture, la pêche, l'artisanat, la culture, les BTP et du transport. Il fait également appel à la réalisation d'infrastructures publiques structurantes pour un accès aux sites touristiques, grâce au renforcement du réseau routier, de la vocation des gares et ports et à une mise aux normes des aéroports. Donc, cette dynamique multisectorielle peu valorisée nécessite de repenser le développement du tourisme suivant une demande globale, avec une approche grappe et dans le cadre d'un partenariat public-privé efficace, associant les collectivités locales.

165. Au regard de la faiblesse de l'attractivité du tourisme, l'objectif global de sa politique sectorielle est d'accélérer la promotion touristique pour une meilleure visibilité de sa contribution au développement économique et social. A cet effet, le sous-secteur du tourisme poursuit l'objectif stratégique suivant :

- **favoriser une meilleure structuration et améliorer la qualité de l'offre touristique**, à travers le développement d'infrastructures structurantes et d'espaces de loisirs au niveau des sites touristiques, la diversification de l'offre touristique de qualité avec les potentiels régionaux, les initiatives multisectorielles de développement communautaire durable, l'aménagement des sites de Pointe Sarène, Mbodiène, Joal Finio, Grande Côte, Iles du Saloum et la Promotion d'un système de communication et de marketing touristique.

2.3.1.8.2. Artisanat

166. Pour permettre à ce sous-secteur d'apporter des revenus substantiels aux acteurs, les politiques s'articulent autour de l'objectif stratégique suivant :

- **moderniser l'artisanat et rendre ses produits compétitifs**, grâce au **renforcement** de la base productive et du système d'approvisionnement en intrants et en équipements des artisans, à la facilitation de l'accès au financement des projets artisanaux, à la maîtrise et la consolidation des circuits de commercialisation.

2.3.1.8.3. Culture

167. Le diagnostic relève que ce sous-secteur est confronté entre autres au manque de visibilité de l'activité culturelle, au caractère informel de l'activité, à la dégradation de la production culturelle, à l'absence d'une structure de coordination, à l'insuffisance des moyens alloués et aux lenteurs administratives dans la mobilisation des ressources. La politique à mettre en œuvre a pour objectif global d'accentuer la promotion de l'expression de la diversité culturelle pour une meilleure lisibilité de l'importance économique et sociale de l'activité culturelle dans le développement du pays.

168. Ce sous-secteur poursuit les objectifs stratégiques suivants:

- **accroître le volume et la qualité de la production culturelle**, à travers la construction et la réhabilitation d'infrastructures culturelles structurantes, la redynamisation des pôles culturels au niveau local, l'implication des privés dans la promotion culturelle, la valorisation de la diversité culturelle des terroirs ;
- **renforcer le pilotage du sous-secteur culturel**, par la déconcentration des services culturels et la professionnalisation des acteurs culturels.

2.3.1.8.4. Sports

169. L'objectif global du sous-secteur est d'augmenter la contribution du sport au développement et le rendre accessible à tous, au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques.
170. Les politiques et stratégies du sous-secteur des sports poursuivent l'objectif suivant :
- **promouvoir le sport et les activités connexes**, par la construction de complexes modernes omnisports, d'infrastructures sportives et réhabilitation des stades régionaux, le développement du sport à l'école et la promotion d'entreprises sportives.

2.3.1.8.5. Commerce

171. L'ambition affichée pour le commerce repose sur le développement des exportations et l'approvisionnement correct du marché intérieur, à des prix justes permettant aux opérateurs économiques et aux entreprises d'exercer leurs activités, dans un environnement concurrentiel et moderne, ouvert sur l'extérieur et marqué par une fluidité des échanges plus sécurisés.
172. Ainsi, les actions et mesures seront traduites autour des quatre (04) objectifs stratégiques ci-après :
- **renforcer les capacités d'offre de biens et services**, à travers la construction d'infrastructures modernes de mise en marché bien réparties géographiquement, la promotion de l'accès aux marchés locaux et internationaux et l'assainissement des circuits de distribution ;
 - **renforcer le cadre institutionnel et la mise en œuvre des politiques sectorielles**, avec la professionnalisation des acteurs et entreprises de commercialisation et la mise en place d'un dispositif de pilotage sectoriel.

2.3.1.9. Coopération économique, Intégration régionale et Sénégalais de l'Extérieur

173. Pour dynamiser la coopération économique, l'intégration régionale et la participation des Sénégalais de l'Extérieur, le Sénégal a pour objectifs stratégiques :
- **développer une diplomatie économique proactive**, à travers la mise à contribution des missions économiques des représentations diplomatiques sénégalaises pour la promotion économique du Sénégal, l'amélioration de la

prestation de services et la réforme et la rationalisation de la carte diplomatique;

- **approfondir l'intégration régionale**, par le développement du réseau d'infrastructures, l'amplification du commerce intra-communautaire et la poursuite de la mise en œuvre des programmes économiques régionaux ;
- **développer une diplomatie sous-régionale proactive**, avec la mise en place de mécanismes de veille communautaire et la participation commune aux négociations pour des règles commerciales plus équitables ;
- **impliquer les Sénégalais de l'Extérieur dans les efforts de développement national**, la promotion du transfert de connaissances et de savoir-faire des Sénégalais de l'Extérieur (SE) et la vulgarisation des opportunités d'investissements productifs auprès des SE.

2.3.1.10. Recherche, Développement et Innovation

174. L'accès à la technologie se développe à travers des activités continues de recherche & développement. Le Sénégal a des efforts importants à faire en matière de recherche et de capacités d'absorption de nouvelles technologies, notamment dans la coordination des activités de recherche, la production scientifique et technologique et le financement des institutions de recherche. L'objectif principal est de participer à l'accélération du processus de développement, à travers l'application des sciences et des technologies. A cet égard, il s'agira de promouvoir une meilleure coordination de la production et la dissémination des résultats de la recherche, un fonctionnement plus efficient des institutions de recherche et recentrer et prioriser les activités de recherche & développement.

175. L'accent est à mettre sur la recherche dans les domaines stratégiques liés à la mise en place de systèmes de culture adaptés aux différentes zones agro-écologiques. Un partenariat opérationnel entre les structures de recherche, le Conseil agricole et rural et les organisations et interprofessions agricoles devrait y contribuer sensiblement. Les objectifs stratégiques poursuivis sont :

- **promouvoir la Recherche & Développement**, à travers le renforcement de la coopération scientifique et le financement du domaine ;
- **valoriser les résultats de la recherche** par la mise en place d'un système national d'information scientifique et technique et le transfert de connaissances et renforcement du partenariat public privé en R&D.

2.3.1.11. Promotion des économies régionales

176. L'objectif poursuivi est de renforcer la base locale et sectorielle de la croissance et la réduction de la pauvreté. A cet effet, faire de chaque région un exportateur net de produits caractéristiques vers le reste du pays, de la sous-région ou du monde, devient un impératif.

177. Il faudra, à moyen terme, promouvoir le développement des économies régionales autour de centres de croissance et de filières compétitives sur les marchés intérieurs et

extérieurs. A cet égard, l'exploitation des ressources naturelles devrait profiter davantage à la région productrice et à la nation en termes de valeur ajoutée, d'emplois et de revenus. Il est également recherché la création d'un nombre croissant d'entreprises qui exploitent les qualifications de la population locale à travers la production de biens et services pour lesquels le Sénégal peut renforcer les avantages comparatifs révélés et être présent sur les marchés nationaux, sous-régionaux et internationaux.

178. La stratégie visera ainsi à :

- **réduire le coût de mise en marché**
- fiabiliser les services de transports
- **améliorer** le fonctionnement des circuits de commercialisation des produits ;

2.3.2. AXE 2 : Capital humain et développement durable

179. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel à la promotion du développement humain durable. En effet, l'accès à des infrastructures de santé, d'éducation et de formation et d'adduction à l'eau potable, a un effet direct sur la qualité de vie. En plus, il détermine l'offre d'opportunités économiques aux populations. Sans accès à ces biens et services publics ou collectifs, l'inégalité devant les opportunités va prévaloir aux niveaux géographique, communautaire et individuel.
180. Ainsi, la Stratégie 2013-2017 intègre l'augmentation conséquente de l'offre de ces services d'infrastructures financée par les ressources tirées de l'accélération de la croissance. L'approfondissement et l'élargissement de la protection sociale aux différents segments de la population, l'atteinte des OMD et la poursuite de la mise en place des conditions préalables à l'émergence économique requièrent l'aménagement d'un espace budgétaire adéquat par l'Etat.
181. Par ailleurs, les initiatives, projets et programmes ayant un fort impact écologique et économique sur le développement durable, d'une part, et une meilleure prise en compte de la transversalité de l'environnement, d'autre part, bénéficieront d'un accompagnement singulier. Les changements climatiques, dont les effets sont de plus en plus présents, sont des facteurs de perturbations hydrologiques et thermiques pouvant avoir un impact défavorable sur la production agricole, en l'absence de technologies adaptées.
182. La nouvelle Stratégie se veut un cadre réaliste et fédérateur de toutes les actions qui concourent au développement économique et social, à travers l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables et la promotion de l'économie verte. De manière spécifique, le Sénégal veut concrétiser l'éducation de qualité pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre accessibles aux populations nécessiteuses des modules de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi. Enfin, il est envisagé de mettre en place un cadre global de protection sociale et de mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

2.3.2.2. Mise à profit de la transition démographique

183. Le taux de croissance démographique est estimé à 2,6% sur la période intercensitaire 1988-2002. Près de deux Sénégalais sur trois sont âgés de moins de 25 ans et l'espérance de vie à la naissance est de 59 ans. A ce rythme, l'effectif total double quasiment à chaque quart de siècle. Aussi longtemps que les efforts annuels de satisfaction des besoins fondamentaux ne seront capables de contenir l'accroissement moyen annuel de la population, les inégalités de tous genres s'accroîtront.
184. Les défis de l'amélioration du capital humain entretiennent des liens complexes avec le profil démographique. En effet, l'accroissement rapide et la jeunesse de la population sont caractéristiques d'un phénomène majeur de transition démographique. Malgré l'amorce de la tendance à la baisse, les niveaux de natalité et de mortalité encore élevés situent le Sénégal dans la première phase de cette transition. Au cours de cette étape, les besoins en termes d'éducation, de santé, d'emploi, d'assainissement et de consommation

en biens et services augmentent de manière continue. De plus, si une clientèle en pleine croissance est une opportunité d'affaires, l'augmentation des usagers publics constitue, par contre, une lourde charge financière pour l'Etat, surtout quand ces derniers ont des revenus faibles.

185. Certes une augmentation des investissements est susceptible de générer une croissance économique, mais cette dernière ne peut se pérenniser que grâce à la promotion significative du capital humain et à une réduction du nombre de personnes à charge pour un individu actif. En effet, la fenêtre d'opportunité démographique déjà ouverte pour le Sénégal, doit mener vers un « bonus démographique » dont les conditions de réalisation seront caduques d'ici trois à quatre décennies. Pour cela, il convient de mettre en œuvre des politiques publiques intégrant la dimension démographique dans la valorisation du capital humain.

2.3.2.2. Promotion de l'Education et développement des compétences

186. Les résultats obtenus dans le secteur éducatif traduisent une avancée significative. Toutefois, des insuffisances persistent et exigent des solutions pour améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire et, de manière générale, relever la qualité et la performance du système éducatif, pacifier l'espace scolaire et universitaire et accélérer le rythme de construction et de livraison des salles de classe.

187. Il s'agira d'offrir des possibilités équitables d'éducation et d'apprentissage à tous les enfants, en prenant en compte les disparités régionales, les problèmes d'infrastructures et de ressources humaines d'encadrement. Egalement, le développement des qualifications dans une économie en croissance nécessite la mise en place de centres de formation professionnelle adaptés et performants et des stratégies visant à corriger les déséquilibres dans la répartition spatiale et selon le genre.

188. A cet égard, les objectifs stratégiques du sous-secteur de l'éducation et de la formation sont :

- **promouvoir l'éducation de base universelle**, à travers la construction, réhabilitation et équipement de structures DIPE avec un environnement adapté aux handicapés moteurs, le ciblage rigoureux de l'offre éducative, la consolidation des bases dans les disciplines fondamentales et l'amélioration de l'environnement scolaire et des Daraas ;
- **améliorer la qualité des enseignements et apprentissages**, par la réforme du dispositif de formation initiale et continue des enseignants ainsi que des curricula, la construction/équipement et réhabilitation de collèges, de lycées, d'instituts et d'universités et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation continu des intrants, des processus et des performances des apprentissages ;
- **éradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales**, avec la diversification de l'offre d'Education Non Formelle (ENF), la construction et l'équipement de structures d'ENF ;
- **intégrer l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique**, grâce au renforcement de la formation professionnelle des

femmes, à la formation des maîtres d'apprentissage et des apprentis et la formation par apprentissage dans les Daaras ;

- **promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi**, à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement de lycées d'enseignement professionnel et technique, l'adaptation de l'offre de formation professionnelle à la demande d'emplois en partenariat avec le secteur privé et la promotion de l'accès des filles aux filières industrielles et technologiques ;
- **développer une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif**, par la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif pour une meilleure participation des acteurs (public, privé) du système éducatif aux politiques et programmes éducatifs, l'évaluation permanente de la qualité des enseignements à tous les niveaux, la construction et équipement d'Inspections d'académie et départementales dans les nouvelles régions et le renforcement des capacités des personnels administratifs.

2.3.2.3. Amélioration de la Santé et de la nutrition

189. Une population en mauvais état de santé ne peut contribuer à la croissance économique. Ainsi, satisfaire les besoins en soins de santé demande une approche globale et soutenue tendant à assurer l'accessibilité à des services de qualité.

190. Des efforts supplémentaires sont à fournir pour atteindre les OMD en matière de santé. Les actions pour l'élimination du VIH/SIDA, du paludisme et des autres pandémies seront renforcées. A cet effet, le système de santé doit davantage être préventif. En appui, un accent plus important va être mis sur l'hygiène et la promotion d'habitudes alimentaires saines. Les possibilités de partenariat public-privé dans la construction et l'exploitation des infrastructures de santé et de mutualisation des moyens et des risques seront explorées.

191. Les objectifs suivants sont visés afin d'assurer des services performants de santé publique :

- **améliorer l'offre de services de santé**, à travers la construction et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires, le renforcement des centres médicaux de garnison et des moyens d'évacuation, le relèvement des plateaux techniques et le développement de l'approche communautaire dans la promotion de la santé ;
- **améliorer les performances en matière de prévention et de lutte contre les maladies**, grâce à la prévention et la prise en charge des maladies chroniques, l'amélioration de l'accessibilité des médicaments (ARV) aux PVVIH et le renforcement des capacités du personnel dans le diagnostic et la qualité du suivi des cas de tuberculose ;
- **améliorer la santé de la mère et de l'enfant**, par la promotion de l'accouchement dans les structures de santé agréées, la prise en charge gratuite des consultations pré et post natales, la promotion de la planification familiale et l'amélioration de l'état nutritionnel et de la couverture vaccinale de l'enfant ;
- **améliorer la gouvernance sanitaire**, avec la consolidation du système de surveillance médicale, l'amélioration du système de suivi-évaluation des

politiques de la santé et le renforcement de l'efficacité et de l'efficacit  des d penses publiques de sant .

2.3.2.4. Eau Potable et Assainissement (EPA)

192. Le diagnostic du sous-secteur souligne que des efforts restent   faire relativement   la qualit  et la distribution de l'eau, malgr  la bonne tendance pour l'atteinte des OMD. Le d ficit dans la distribution de l'eau potable devra  tre progressivement r sorb . Concernant l'assainissement, outre les financements suppl mentaires   rechercher pour atteindre les objectifs, le probl me demeure aigu en milieu rural. Dans le domaine de l'hygi ne, le S n gal n' chappe pas aux probl mes pos s par l'augmentation continue de la production de d chets dont les principaux effets sont l'insalubrit  et la pollution de l'environnement, la recrudescence des maladies diarrh iques, infectieuses et parasitaires qui portent atteinte   la sant  publique.

193. Pour un meilleur  quilibre dans l'acc s   l'eau potable et   l'assainissement, entre le milieu rural et le milieu urbain, le sous-secteur poursuit les objectifs strat giques suivants :

- **am liorer l'acc s   l'eau potable des populations en milieux urbain et rural**,   travers l'am lioration de la qualit  de l'eau dans les r gions du Centre, la g n ralisation des branchements sociaux, le renforcement de la fourniture d'eau potable en milieu urbain, la construction et la r habilitation de forages et d'ouvrages de stockage d'eau en milieux rural et p riurbain ;
- **d velopper l'assainissement en milieux urbain et rural**, avec la construction et le renforcement des syst mes de traitement et de d pollution des eaux us es dans les grandes villes, l'extension des r seaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains, la construction et la r habilitation des r seaux d'  gouts en milieux urbain et p riurbain et la r alisation d'ouvrages collectifs d' vacuation des excr ta en milieu rural ;
- **promouvoir la gestion int gr e et durable des ressources en eau**, par l'am lioration de la gestion participative et inclusive des ressources en eau et des ouvrages, la protection et la conservation des r serves strat giques en eau en particulier le lac de Guiers et l' valuation du potentiel hydraulique dans la couche g ologique du Maestrichtien;
- **promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement**, gr ce   la rationalisation de la consommation d'eau, la r vision du syst me tarifaire en milieu urbain, le renforcement des moyens logistiques et humains des brigades d'hygi ne et la promotion de l' cociyennet  au niveau communautaire.

2.3.2.5. Habitat et cadre de vie

194. L'habitat et le cadre de vie sont largement influenc s par la d gradation des ressources naturelles et de l'environnement. Dans les villes comme dans les campagnes, on assiste   un d veloppement de l'habitat spontan  et pr caire. En milieu urbain, ce type d'habitat repr sente environ 30   40% de l'espace occup  et est localis  dans des zones caract ris es par la promiscuit , l'inexistence ou la faiblesse d' quipements de toute nature et l'inexistence de titres d'occupation. En milieu rural, la qualit  de l'habitat a

enregistré une amélioration. Les ménages de ce milieu délaissent de plus en plus la chaume/paille¹¹ au profit du zinc, du béton et de la tuile ou ardoise. Cette tendance milite en faveur d'un meilleur contrôle de la sécurité des constructions.

195. Le sous-secteur de l'habitat et du cadre de vie vise l'amélioration et la sécurité du cadre de vie. Ainsi, les objectifs stratégiques suivants seront poursuivis:

- **assurer une meilleure planification et gestion de l'espace des villes et autres agglomérations**, à travers la promotion de l'habitat social et de l'aménagement concerté, la systématisation des autorisations de construction et renforcement de la sécurité en application du Code de la construction, la résorption des bidonvilles et la lutte contre les occupations irrégulières et les encombrements ;
- **améliorer la qualité du cadre de vie en milieux urbain et rural**, par l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides et le développement de sites et espaces de loisirs;
 - i. **lutter contre les inondations**, avec le relogement des personnes vivant dans des zones basses et/ou non aedificandi, l'évacuation gravitaire des eaux de pluie et l'interdiction des lotissements dans les zones non habitables ;
- **promouvoir la bonne gouvernance et les outils de suivi évaluation de la politique sectorielle**, grâce au renforcement des capacités des services techniques et des autres acteurs, et au perfectionnement du dispositif de suivi, d'assistance et de conseil des collectivités locales dans l'exercice de la compétence transférée.

2.3.2.6. Protection sociale

196. La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux. Elle comprend, outre les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires et est mue par trois logiques : celle d'assistance, celle d'assurance dans la prise en charge des prestations et celle d'autonomisation des catégories sociales. Les transferts non contributifs, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux de sécurité¹² permettent aux populations pauvres de disposer d'un revenu minimum, de moyens de subsistance et de soins de santé. L'assurance qui est un mécanisme de partage de risques est un système contributif qui permet aux ménages de se protéger contre divers facteurs de privations et d'atténuer les risques d'endettement.

197. Le développement inclusif repose aussi sur un respect des besoins différenciés des femmes, des enfants et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique ainsi que le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y relatifs. Avec le Plan Cadre national pour la prévention et l'élimination du travail des

¹¹ 47,5% en 2005 contre 35,6% en 2008.

¹² Pensions sociales, indemnités de handicap, allocations familiales, coupons ou bons alimentaires ; cantines et bourses scolaires, travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ; subventions sur les prix destinées aux ménages pauvres ; exemptions de frais pour des services essentiels.

enfants, le Sénégal compte poursuivre le dialogue politique et social entre les différents intervenants, pour mener à bien cette lutte.

198. Par ailleurs, il est admis que la protection sociale contribue directement à la croissance économique. Le Sénégal compte faire sienne l'Initiative pour un Socle de Protection Sociale¹³ (SPS) qui vise à garantir un meilleur accès aux services essentiels et aux transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables. C'est ainsi que l'Etat du Sénégal s'est engagé à assurer une large couverture en matière de sécurité sociale par le biais du socle de protection sociale qui est bâti autour de deux grandes composantes, à savoir : des services (santé de base, éducation de base, sécurité alimentaire, cantines scolaires, assainissement, eau, hygiène, nutrition, logement, crèches, énergie, services pour l'emploi, services d'inclusion sociale, formation professionnelle, programme d'activation, services juridiques) et des transferts (un ensemble de prestations de base, en nature ou en espèce, en faveur des pauvres et des catégories vulnérables).

199. De ce point de vue, la Stratégie 2013-2017 promeut la protection des droits des handicapés, la parité entre hommes et femmes pour les postes électifs, l'équité et l'égalité de genre et la solidarité avec les groupes vulnérables.

200. Ainsi, les objectifs stratégiques suivants sont poursuivis :

- **promouvoir le travail décent**, à travers l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, le renforcement des prestations sociales et la lutte contre l'évasion sociale ;
- **améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables**, grâce au renforcement du dispositif de réinsertion sociale des groupes vulnérables, à la facilitation de l'accès aux ressources et aux facteurs de production en faveur des groupes vulnérables ;
- **étendre la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables** par le développement d'un paquet de services de protection avec des normes et standards minimum de qualité, la création d'une Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU), l'extension de la gratuité en soins sanitaires en faveur des groupes vulnérables et la mise en application de la loi d'orientation sociale pour la protection des personnes handicapées.

2.3.2.7. Prévention et gestion des risques et catastrophes

201. De par sa position géographique avancée sur l'Océan atlantique, le Sénégal est exposé aux effets néfastes des changements climatiques couplés à une mauvaise répartition de l'habitat et des industries dont le corollaire est l'accroissement de la vulnérabilité des populations aux risques de catastrophes. Par ailleurs, les modes de production et de stockage de produits dangereux avec le non-respect des normes techniques et environnementales exacerbent les risques de catastrophes industriels.

202. Le Sénégal entend poursuivre les objectifs stratégiques suivants :

¹³ L'Union africaine a d'ailleurs lancé « l'Appel à l'action » de Livingstone dès 2006, appelant tous les pays africains à disposer d'un socle élémentaire de programmes de protection sociale.

- **prévenir et réduire les risques majeurs de catastrophe**, à travers la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe, la mise en place d'un système d'alerte précoce sur les risques naturels, le développement de plans de contingence au niveau national et régional et la maîtrise des accidents industriels majeurs ;
- **améliorer la gestion des catastrophes naturelles**, avec la mise en place d'un mécanisme d'assistance et d'indemnisation des victimes de catastrophe et le renforcement des capacités des acteurs de la protection civile.

2.3.2.8. Environnement, gestion des ressources naturelles et développement durable

203. L'environnement et la gestion des ressources naturelles sont des questions transversales de par leurs effets directs et indirects sur les autres secteurs. L'analyse des résultats indique des progrès dans certains domaines comme la restauration des ressources naturelles et des terres, le développement des aires protégées pour la biodiversité, la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre les pollutions et les nuisances. Il convient de poursuivre et renforcer les différentes pratiques sectorielles et les initiatives prises visant, entre autres, la promotion des modes de production et de consommation durables. Par ailleurs, il convient d'encourager le développement d'instruments de mesure de l'impact environnemental des politiques publiques.
204. L'exploitation excessive et croissante des ressources naturelles dans un contexte de dégradation de l'environnement fait peser de nouvelles contraintes sur le développement économique et les perspectives de création d'emplois. En effet, 60 % de la population dépendent des secteurs en rapport avec les ressources naturelles tels que l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme. Les risques environnementaux et la pénurie de ressources naturelles font peser des menaces importantes (déficit hydrique, diminution de la biomasse, dégradation des sols, réduction des aires de reproduction halieutique...) sur la production et donc sur la croissance.
205. La promotion d'une utilisation écologiquement rationnelle des ressources doit donc fournir le cadre opérationnel par lequel la transition à une économie verte peut contribuer de manière directe et durable à la réduction de la pauvreté. La gestion saine du capital naturel dans le secteur agricole, au moyen de modes de production propres, contribue à maximiser l'utilisation des intrants organiques, accroître la productivité et améliorer les revenus des agriculteurs, sylviculteurs, pasteurs et pêcheurs.
206. Une bonne gestion de la biodiversité et une prise de conscience accrue de ses fonctions vitales de soutien peuvent générer d'importants avantages économiques et contribuer à la réduction de la pauvreté. Les investissements visant l'utilisation durable des forêts, de la faune et la flore sauvages dans l'optique du tourisme, seraient donc rentables. Alors que la promotion de la production propre pourrait avoir des avantages économiques importants pour nos industries, réduire l'incidence sur l'environnement et améliorer les conditions de travail.
207. La Stratégie 2013-2017 prône une prise de conscience sur la nécessité de poursuivre un processus de développement viable intégrant la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de les préserver et les maintenir, tout en garantissant leur accès équitable. La

pollution croissante de l'air et des eaux dans les villes est un signe qui indique que ce qui est souvent perçu comme un progrès peut être source de détérioration de la qualité de vie dont souffriraient particulièrement les groupes vulnérables.

208. Intégrer la problématique du développement durable exhorte à accorder une priorité à la prise en compte de l'impact environnemental, à tous les niveaux de planification locale et sectorielle. Pour ce faire, le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles poursuit les politiques et stratégies à mettre en œuvre à travers les objectifs stratégiques suivants :

- **atténuer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes**, à travers la systématisation des évaluations environnementales préalables, Gestion écologique des produits chimiques et des déchets, la lutte contre l'érosion côtière, la promotion de la préservation et de la gestion des ressources naturelles par les Collectivités locales et l'aménagement de forêts communautaires et gestion rationnelle des ressources forestières;
- **renforcer les capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles**, avec la production et diffusion de l'information sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement des capacités des acteurs de l'environnement.
- **promouvoir une économie verte**, à travers la réduction des incidences de la production sur l'environnement.

2.3.3. AXE 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité

209. Un profil de gouvernance inapproprié est une entrave majeure au développement. L'expérience de la période 1980-2010 a été suffisamment riche pour bâtir un consensus sur un certain nombre d'éléments à élever au rang de règles de gestion du processus de développement : (i) la paix, la démocratie et la sécurité humaine ; (ii) la maîtrise des finances publiques dans le sens de permettre un dénouement à bonne date des transactions avec l'Etat ; (iii) un alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement ; (iv) l'éthique, la transparence et une attention continue sur la reddition des comptes et l'efficacité de la dépense publique ; (v) l'existence de cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques. Le respect de ces cinq (5) règles requiert la foi dans des valeurs partagées en vue de susciter et d'entretenir la confiance réciproque entre les différents acteurs : Gouvernement et administrations publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers.
210. Les collectivités locales, les organisations de la société civile et les services déconcentrés sont les premiers canaux de mise en œuvre et de fournitures de services essentiels. Ainsi, tous les acteurs élus dans les collectivités locales et au Parlement doivent être pleinement impliqués dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la fourniture des services publics essentiels.
211. La Stratégie 2013-2017 anticipe la mise en place d'un cadre budgétaire, juridique et institutionnel adéquat ainsi qu'une mise en œuvre plus efficiente des programmes et initiatives soutenus et financés par l'Etat. A cet effet, la participation des communautés à la base est nécessaire, à la fois dans la conception et dans la mise en œuvre des programmes publics.
212. Le présent document de Stratégie place l'efficacité économique et financière, la participation des populations locales, la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des domaines devant accompagner le processus de développement. Une veille sur l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques est requise. De même, les réformes de l'administration publique devront lever les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives afin d'assurer la qualité des services aux usagers. Par ailleurs, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre de la charte de la décentralisation sont indispensables dans l'application d'une double planification et une meilleure implication des communautés de base.

2.3.3.1. Paix et sécurité

213. L'intégrité territoriale, la paix et la sécurité des personnes, des infrastructures, des biens et des services jouent un rôle prépondérant dans l'établissement d'un climat favorable aux activités économiques et sociales. La cohésion sociale et le maintien de l'ordre public sont garantis par les comportements civiques attendus de tous les segments de la population.
214. Ainsi, les objectifs stratégiques poursuivis dans le domaine de la paix et la sécurité sont :
- **œuvrer pour la paix et la cohésion sociale**, à travers la promotion de la culture de la concorde nationale, l'organisation d'une concertation nationale

sur la Casamance et la prise en compte du développement de l'axe sud dans les politiques publiques ;

- **renforcer les moyens des forces de sécurité**, avec le renforcement du personnel militaire et paramilitaire, l'amélioration de la formation continue des forces de sécurité, la promotion d'une police de proximité et le renforcement des moyens de lutte contre la criminalité et le trafic de drogue et de stupéfiants.

2.3.3.2. Promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice

215. La gouvernance judiciaire englobe le sous-secteur de la justice, les domaines de la promotion et la protection des droits humains et l'application des lois y afférentes. Le domaine de la lutte contre la corruption, même s'il est transversal, doit reposer sur une justice efficace. Le Sénégal réaffirme sa volonté de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

216. Les objectifs retenus pour garantir les droits humains misent sur l'information, la sensibilisation et le plaidoyer auprès des différents acteurs sur le renforcement de l'autonomie d'action, des capacités de décision et de la protection des droits structurels et catégoriels des femmes et des hommes. Ce faisant, il s'agit de prêter attention aux déficits en matière de participation, de responsabilité, de non-discrimination et d'autonomisation.

217. Dans le cadre de la stratégie de développement 2013-2017, l'objectif poursuivi est :

- **améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par le renforcement** des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons, la réduction de la durée des détentions préventives, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités et la consolidation de l'accessibilité à une justice de proximité

2.3.3.3. Promotion de l'Equité et de l'égalité de genre

218. L'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et harmoniser les chances des hommes et des femmes dans la participation équitable au processus de développement.

219. Il importe d'assurer une plus grande coordination dans la mise en œuvre des politiques liées au genre, en particulier la protection des droits humains et l'éradication de la violence faite aux femmes et aux enfants. La dimension genre présente un enjeu transversal pour l'ensemble des programmes de développement national.

220. La Stratégie 2013-2017 prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à :

- **autonomiser et promouvoir la femme, à travers l'amélioration du dispositif** juridique de protection des femmes et de la petite fille, le

renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques et l'amélioration du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales.

2.3.3.4. Réforme de l'Etat et Renforcement de l'Administration publique

221. La gouvernance administrative pose la question de la modernisation des structures, de la valorisation des ressources humaines, de l'articulation intelligente des différents programmes, de la promotion du processus participatif dans l'action publique et de la simplification des procédures administratives. Malgré les progrès réalisés en matière d'amélioration de l'efficacité du service public, l'administration reste confrontée à un manque d'efficacité, du fait de multiples contraintes, dont : (i) l'instabilité institutionnelle et les défis qui en résultent en vue d'une coordination permanente des initiatives qui visent les mêmes objectifs ou sollicitent les mêmes ressources ; (ii) l'externalisation accrue de fonctions administratives, sous forme d'agences d'exécution, dont le cadre de performances ne fait pas toujours l'objet d'un contrat suivi d'engagements pour des résultats ; (iii) l'insuffisance du suivi et de l'évaluation de l'action publique et (iv) la longueur et la lourdeur de certaines procédures administratives.

222. Afin de faire de l'administration publique un espace de régulation, de pilotage et de coordination institutionnels visant une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des programmes à moyen et long termes, la Stratégie privilégie l'objectif stratégique suivant :

- **moderniser l'administration et améliorer l'accès aux services publics**, à travers la rationalisation et la déconcentration des structures étatiques, la modernisation et la professionnalisation de la gestion des ressources humaines et la multiplication ou la dématérialisation des points d'accès aux services publics.

2.3.3.5. Aménagement du territoire et Développement local

223. La territorialisation du développement et des politiques sectorielles requiert le renforcement des capacités des acteurs locaux, en général, et des collectivités locales, en particulier. La promotion d'un développement local durable repose sur l'engagement de l'Etat et des collectivités locales à réduire les disparités interrégionales et intra-régionales et sur leur capacité à sortir les populations de leur situation de vulnérabilité.

224. Le conflit survenu en Casamance au début des années 1980 a eu un impact négatif sur le développement économique et social de la région et de ses communautés. A la faveur des accords de paix signés en 2001, un processus global et cohérent de pacification de la région de Casamance avait été lancé à travers le Programme de Relance des Activités Economiques en Casamance (PRAESC). Ce programme a permis d'instaurer progressivement les conditions d'une paix durable et la réintégration de la population casamançaise dans un environnement économique et social favorable au développement à long terme et respectant les particularités de la région. Dans le cadre de la présente Stratégie, la mise en œuvre du PRAESC sera amplifiée à travers une démarche participative et inclusive.

225. Les domaines « aménagement du territoire et décentralisation » partagent des principes fondateurs comme la proximité, l'inclusion et la participation de toutes les catégories d'acteurs, mais aussi la nécessité d'interaction et de solidarité entre elles. Dans la pratique, ces différents éléments requièrent une éthique qui exprime la conscience et la volonté de tous les acteurs d'agir dans le sens de l'intérêt général et du bien commun, avec un devoir de reddition de comptes et une possibilité de contrôle.
226. Dans ces domaines, les politiques et stratégies à mettre en œuvre poursuivent les objectifs stratégiques suivants :
- **accroître la viabilité des territoires et la fonctionnalité des pôles de développement**, avec le développement de pôles économiques intégrés, la prise en compte de la dimension territoriale dans la mise en œuvre des politiques publiques, la valorisation des potentialités des entités éco-géographiques;
 - **promouvoir la territorialisation du développement et renforcer les capacités des collectivités locales**, par le transfert généralisé et substantiel de ressources financières aux collectivités locales, l'amélioration du cadre financier, économique et fiscal des Collectivités Locales et la généralisation des processus d'élaboration des budgets participatifs et sensibles au genre au niveau des collectivités locales.

2.3.3.6. Gouvernance stratégique, économique et financière

227. Les systèmes de gestion des finances publiques et des marchés publics du Sénégal se sont prêtés depuis 2002, à plusieurs exercices d'évaluation de leurs performances. La démarche a ainsi permis de mettre en œuvre des programmes d'amélioration des pratiques. Les derniers exercices en date ont porté sur la deuxième évaluation des performances de la gestion des finances publiques suivant l'approche du PEFA réalisée en mars 2011 et la deuxième évaluation du système national des marchés publics suivant les indicateurs de l'OCDE (Banque mondiale – CAD/OCDE) de 2010.
228. Dans les domaines de la gestion budgétaire et comptable, l'adoption du Plan des Réformes Budgétaires et Financières en 2009 a permis de réaliser des progrès importants dans l'amélioration de la crédibilité du budget, l'exhaustivité et la transparence budgétaires, la préparation et l'articulation du budget sur les politiques publiques avec l'introduction et l'élargissement graduel des programmes pluriannuels de dépenses publiques. Ces progrès ont été également notés dans les domaines de la prévisibilité et du contrôle modulé de l'exécution du budget, la tenue de la comptabilité publique et la reddition des comptes. Ils devront se consolider avec l'application progressive, à partir de 2012, des fondamentaux des réformes et des innovations majeures inspirées par la nouvelle gestion publique introduite par les nouvelles directives du cadre harmonisé des finances publiques adoptées en 2009 par la Commission de l'UEMOA.
229. Dans le domaine de la gestion de la commande publique, en dépit des révisions notées en 2010 dans les dispositions du Code des marchés publics puis corrigées par le retour à l'orthodoxie, les progrès en consolidation visent à inscrire durablement le système national dans les meilleures pratiques en la matière.

230. D'une manière générale, la nouvelle gestion publique fondée sur l'autonomie, la performance et l'imputabilité de la responsabilité ainsi que la transparence sera progressivement mise en œuvre d'ici à 2019 conformément à l'échéance fixée par la Commission de l'UEMOA aux Etats de l'Union et va accroître les chances de succès des politiques publiques. A cet effet, les objectifs stratégiques ont été définis :

- **améliorer la gestion des finances publiques**, à travers l'application stricte des procédures d'exécution de la dépense publique, la rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration, la maîtrise et profilage de la dette publique et le renforcement des capacités des parlementaires en matière de contrôle de l'action gouvernementale;
- **lutter contre le blanchiment, la corruption et la non-transparence**, avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la prévention de la corruption et du blanchiment, la transposition de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans le droit national et le renforcement de la CNLCC et de la Cour des Comptes ;
- **améliorer la gouvernance stratégique**, à par le renforcement du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et l'amélioration de la qualité de la production statistique.

Chapitre III : Mise en œuvre et Suivi-Evaluation

3.1. Plan d'actions prioritaires (PAP)

231. La dynamique de l'efficacité et l'efficience économiques commande la sélectivité des actions à travers le Plan d'Actions prioritaires (PAP). Ce dernier constitue la partie centrale de la stratégie au cours de la période 2013-2017. Levier principal d'exécution de cette stratégie, le PAP réunit les actions majeures qui concourent à la réalisation des objectifs retenus, à travers les inflexions annuelles de la loi des finances et de la programmation triennale des investissements publics.

232. En vue d'accélérer la croissance économique, l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 et améliorer significativement les conditions de vie des populations, les priorités porteront sur la densification du tissu économique, la réduction des inégalités, la bonne gouvernance des politiques publiques et la consolidation de la paix et sécurité

3.1.1. Densification du tissu économique

233. Pour relever le niveau de la production et de la productivité, les priorités porteront sur la valorisation de l'économie rurale, le développement et la modernisation des infrastructures structurantes et le renforcement du Secteur privé.

234. Pour ce qui concerne la valorisation de l'économie rurale, la stratégie met particulièrement l'accent sur la diversification de la production, la structuration des filières agro-sylvo pastorales, la maîtrise de l'eau, la réalisation d'aménagements agricoles, la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, la modernisation des équipements des producteurs, la mise en place d'infrastructures de soutien à la production, l'accès à des intrants de qualité, l'amélioration de la mise en marché des produits et la maîtrise des circuits de commercialisation. La réalisation de ces actions prioritaires crée une chaîne de valeur intra et inter sectoriel dans les sous-secteurs agro-sylvo pastoraux et les services marchands.

235. La modernisation des infrastructures structurantes constitue un préalable pour l'éclosion des actions de développement. Les interventions cibleront d'abord les infrastructures physiques de base, notamment routières, aéroportuaires, portuaires et ferroviaires ; ensuite, la promotion et la maîtrise de l'énergie, en accélérant l'électrification rurale, en augmentant les capacités de production d'électricité et en améliorant l'accès aux hydrocarbures et à l'énergie domestique. Enfin, elles permettront le développement des TIC, la poursuite des programmes économiques régionaux.

236. Pour atteindre les objectifs d'une croissance économique tirée par le secteur privé, les priorités de la Stratégie visent essentiellement la promotion du Partenariat Public Privé et le développement de l'investissement privé, l'appui au développement de l'agro-industrie, l'accès au financement et à des services non financiers, la promotion des exportations, la mise en place d'un environnement fiscal incitatif, l'appui à la création d'entreprises par les jeunes et les femmes .

3.1.2. Développement de l'économie rurale

237. La réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire commande de promouvoir les filières vivrières et une agriculture plus productives à la faveur d'une relance forte de l'économie rurale articulée à celle de l'ensemble de l'économie. Les investissements publics seront accrus au profit du monde rural en tenant compte du profil spatial de la pauvreté et du rôle assigné aux différentes activités économiques, notamment primaires, dans les stratégies de sortie de la pauvreté et d'ascension sociale des populations dans les différentes zones agro-écologiques. L'artisanat, les mines, l'industrie et les services seront également mis à contribution pour relever les revenus dans les zones rurales et créer des emplois en ville. La consommation locale de produits agricoles transformés et les exportations de produits et services plus élaborés ont un rôle particulier à jouer dans la stimulation de la restructuration de l'appareil de production et la diversification des sources de la croissance, objectif fondateur de la SCA.

3.1.3. La sécurité alimentaire

238. Le Sénégal continue de présenter le paradoxe d'importateur net de riz malgré les dispositions idoines que constituent les superficies de terres irrigables et les rendements élevés pour la production de cette céréale mondiale. Le pays reste dépendant d'une agriculture sous pluie de faible productivité, d'infrastructures rurales encore à renforcer, de circuits de commercialisation des produits vivriers encore à améliorer, d'une économie rurale qui a besoin de nouveaux gains technologiques et d'un système de veille et d'alerte précoce plus performant dans la détection et la prévention des risques qui pèsent sur la production et les marchés intérieurs comme extérieurs. Dans l'optique de l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, les interventions pourront se concentrer autour de la recherche de l'autosuffisance en riz, et en produits alimentaires. Dans les secteurs contributifs, l'accent sera mis sur l'amélioration des productions, le fonctionnement des marchés des produits vivriers et la gestion de la qualité de l'aide alimentaire.

3.1.4. Réduction des inégalités par une massification de l'offre de services

239. Le Plan d'actions prioritaires soutient, pour relever les défis du système éducatif, la poursuite de la mise en œuvre du PDEF, cadre fédérateur d'intervention dans le sous-secteur, à travers l'éradication de l'analphabétisme, l'achèvement du cycle primaire et moyen à tous les enfants dans toutes les régions, la création d'une passerelle adaptée entre le cycle secondaire et supérieur et prenant en compte l'enseignement technique. Il sera également poursuivi l'adéquation entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi. En ce qui concerne le sous-secteur de la santé, la mise en œuvre du PDIS, de la feuille de route multisectorielle et la promotion de la santé communautaire permettront l'atteinte des objectifs de la santé de la mère et de l'enfant et de la lutte contre les grandes maladies (paludisme, sida, maladies cardiovasculaires, tuberculose, etc.). Un accent particulier sera mis sur les régions les plus pauvres et les groupes vulnérables. Pour atteindre les objectifs d'un développement durable, la stratégie prend en compte le renforcement des principes de viabilité de l'environnement à travers la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

240. Pour un meilleur accès aux services sociaux de base, le plan d'actions de la Stratégie met l'accent sur :

- l'atteinte des objectifs de l'éducation universelle de qualité au Sénégal à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures pour tous les cycles d'enseignement, l'appui à l'éducation des filles avec, notamment, la création d'un nouveau collège national de jeunes filles, l'extension des cantines scolaires dans toutes les régions au niveau de l'élémentaire et du moyen secondaire, le renforcement des capacités des enseignants de l'éducation de base, la construction des infrastructures administratives des nouvelles régions, la construction de « *Daaras* » modernes, le développement de l'alphabetisation qualifiante des adultes et de l'éducation alternative des adolescents, l'appui à l'insertion de la FPT et l'octroi de bourses aux filles orientées dans les filières industrielles et agricoles ;
- la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (PNDS) à travers le programme sante maternelle et infantile (Santé de la Reproduction), le programme de renforcement de la nutrition, le programme élargi de vaccination, le programme paludisme et autres endémies, la subvention au programme de lutte contre la tuberculose, le plan stratégique de lutte contre le sida, la lutte contre les maladies hivernales (paludisme, diarrhée, etc.), la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires, l'acquisition d'équipements médicaux techniques, l'appui à la mise en œuvre de la politique de maintenance des infrastructures et équipements et enfin l'appui à la micro assurance santé ;
- l'atteinte des objectifs d'eau potable et d'assainissement par le renforcement de la mise en œuvre du PEPAM, le programme de l'office du lac de Guiers, l'assainissement des villes et la réalisation de d'ouvrages d'assainissement individuel et collectif en milieu rural;
- un meilleur accès à l'habitat et un cadre de vie amélioré ;
- une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles (EGRN) à travers entre autres, l'appui à la mise en œuvre des plans d'actions et programmes environnementaux et régionaux, l'adaptation au changement climatique ;
- le renforcement de la protection sociale en articulation avec le Socle de Protection Sociale à travers, l'amélioration de la qualité du ciblage, la promotion de l'emploi décent¹⁴, l'extension des systèmes formels de sécurité sociale, l'extension de la protection sociale au secteur informel et rural, l'appui aux groupements féminins, la mise en œuvre de programmes de bourse familiale ainsi que des filets sociaux de sécurité et l'appui à la promotion des aînés et des jeunes en situation de vulnérabilité. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes (RRC), entre autres, le programme de mise en place d'un système d'alerte précoce, le projet d'appui à l'opérationnalisation de la plateforme multisectorielle, de prévention et de maîtrise des catastrophes et le projet d'acquisition de motopompes ;

¹⁴Selon la définition du BIT.

241. Dans les cinq (5) prochaines années, la promotion de l'emploi et spécifiquement de celui des jeunes se fera à travers notamment (a) la création massive d'emplois, (b) le développement de programmes spécifiques d'emplois à l'endroit des jeunes, des femmes, des migrants, des handicapés et groupes spécifiques, (f) une meilleure intégration de l'emploi et de la formation professionnelle, (g) la mise en place des outils de pilotage du système d'information sur le marché du travail et enfin (h) la coordination et le suivi plus efficace de la politique nationale de l'emploi.

3.1.5. Bonne gouvernance des politiques publiques

242. Les principes de la bonne gouvernance des politiques publiques, qui intègrent la gestion axée sur les résultats comme élément de base, sont pris en compte dans cette stratégie comme étant un facteur primordial pour faciliter l'atteinte des objectifs globaux de développement. A cet effet, les actions prioritaires à mettre en œuvre visent l'efficacité des dépenses publiques, l'amélioration de l'accès à la justice, l'accélération d'un développement local durable et la poursuite de la mise en place d'un système d'information statistique de qualité.

243. Pour une bonne gouvernance des politiques publiques, le plan d'actions de la Stratégie retient :

- la promotion de l'équité et de l'égalité de **genre** à travers l'appui à la lutte contre les violences basées sur le **genre** (VBG), la vulgarisation des textes sur la parité, l'appui au développement des relations avec les associations africaines et étrangères et l'appui à la révision de la législation nationale et l'appui à l'institutionnalisation du **genre** dans les politiques sectorielles ;
- les réformes de l'administration publique à travers sa modernisation, l'amélioration de la qualité de la production statistique, le renforcement des capacités des services administratifs, l'harmonisation et la vulgarisation des outils de planification, le renforcement des capacités d'exécution des projets et la construction, la réhabilitation et l'équipement des services de sûreté nationale ;
- l'amélioration de la gouvernance économique et financière à travers la mise en œuvre des réformes des finances publiques, l'amélioration de la mobilisation des ressources budgétaires aux niveaux central et local, l'optimisation efficace de l'utilisation des ressources et l'amélioration du dispositif de contrôle budgétaire ;
- l'efficacité et l'accessibilité de la justice à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements pénitenciers, la construction et la réhabilitation du centre de l'éducation surveillée, l'appui au programme sectoriel justice et la mise en place de chambres spécialisées pour prendre en charge les litiges commerciaux, le renforcement du fonds d'accès à la justice, la mise en place des maisons de justice et la construction et la réhabilitation des juridictions ;
- le renforcement de la décentralisation à travers la formulation et la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes, la poursuite de la mise en œuvre de tous les projets, programmes en cours et le bon fonctionnement des agences s'occupant du développement local (ADL, PNDL : PADEL et GELD, etc.), ainsi que la consolidation et le renforcement du fonds d'équipement des

collectivités locales (FECL) et du fonds de dotation de la décentralisation (FDD), du programme d'équipements et développement des collectivités locales.

3.2. Suivi et évaluation des politiques publiques

3.2.1. Fondements du suivi et de l'évaluation

244. L'innovation majeure du dispositif a été non seulement d'instituer mais aussi de régulariser le suivi des politiques publiques. Les leçons tirées du système de suivi-évaluation sont diverses et globalement appréciables. Néanmoins, elles laissent apparaître de nombreuses contraintes. Il s'agit, entre autres, de la non tenue systématique des réunions des différents organes sectoriels ou régionaux de pilotage, des difficultés de renseignement de tous les indicateurs de la liste restreinte et de la non prise en compte intégrale des objectifs prioritaires dans la programmation budgétaire.
245. Capitalisant les acquis et compte tenu de l'exigence de la gestion axée sur les résultats, la nouvelle démarche de la Stratégie repose sur trois fondements conceptuels qui garantissent la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation plus performant :
- i. *l'évaluation formative* consiste à analyser de façon critique l'ensemble des données collectées pour le suivi dynamique. Elle apprécie la façon dont les objectifs poursuivis sont progressivement atteints. Dans le cadre des revues annuelles conjointes de la Stratégie, elle explique les écarts éventuels et propose des réajustements de la mise en œuvre de la stratégie ;
 - ii. *l'évaluation pronostique* estime objectivement les possibilités d'atteinte des cibles annuelles des indicateurs. Elle offre l'occasion de réviser les prévisions de performance en fonction du contexte socio-économique. La revue annuelle doit, en conclusion, indiquer un pronostic global ;
 - iii. *l'évaluation sommative ou finale*, réalisée à la fin de la mise en œuvre de la Stratégie, dresse un bilan général. Elle conduit obligatoirement à une certification finale du niveau d'atteinte des objectifs et du degré de réussite globale de la politique économique et sociale soutenue entre 2013-2017.
246. L'application de ces trois fondements distinguera deux dimensions pour l'appréciation des performances obtenues dans chaque sous-secteur ou domaine : la dimension institutionnelle, administrative ou systémique, d'une part, et la dimension de l'impact populationnel, d'autre part. Par exemple, dans le sous-secteur de la santé, la situation du système de soins est à différencier de l'évaluation de l'état de santé de la population. De même, dans le sous-secteur éducatif, les infrastructures, le matériel pédagogique et les ressources humaines doivent être évalués au même titre que les performances obtenues par la population dans tous les cycles et types d'enseignement, relativement aux attentes qualitatives initiales. Enfin, dans le domaine de l'eau potable, l'installation infrastructurelle doit être abordée parallèlement à la fourniture effective de l'eau à la population.

3.2.2. Dispositif de suivi et d'évaluation de la Stratégie

247. Le dispositif de suivi et d'évaluation permet aux acteurs de suivre et d'analyser les résultats obtenus, tout au long de la mise en œuvre de la Stratégie. Il fournit l'opportunité d'explicitier au fur et à mesure les objectifs de la Stratégie, de s'assurer qu'ils demeurent

réalistes et vérifiables et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions. Après une évaluation de la mise en œuvre du système statistique national (SSN) et pour les besoins d'un meilleur suivi de la politique économique et sociale, le plan d'actions du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) a été revu et réajusté sur la période 2013-2017 pour être plus performant et apte à produire et à diffuser des données statistiques de qualité.

248. A cet effet, au niveau du dispositif institutionnel, qui sera régi par des textes réglementaires, deux niveaux de pilotage sont définis :

249. Au niveau politique :

- Un **Conseil Présidentiel** d'évaluation se réunit une fois tous les deux ans et est chargé d'évaluer et de décider des éventuelles nouvelles orientations de la Stratégie sur la base des résultats majeurs observés (à mi-parcours notamment) et des enjeux internationaux ;
- un **Conseil national de suivi et d'orientation** du présidé par le Premier Ministre est mis en place. Ce conseil est composé par le gouvernement, les représentants des partenaires techniques et financiers, de la société civile, du secteur privé, du parlement et des collectivités locales. Il se réunit tous les six (6) mois pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et donner les directives nécessaires à la bonne exécution de la politique économique et sociale. A cet effet, il est chargé de la tenue périodique d'une *revue annuelle conjointe* de la Stratégie ;
- une **Commission parlementaire de suivi** : le Parlement à travers ses composantes (Sénat et Assemblée nationale) et le Conseil Economique et Social (CES) composent cette commission qui permet aux parlementaires de suivre la mise en œuvre de la Stratégie nationale. Elle se réunit une fois par an. Elle est présidée par l'Assemblée nationale ;
- le **Ministre de l'Economie et des Finances** présente un rapport aux réunions de ces différents organes.

250. Au niveau opérationnel : il y a deux volets que sont la coordination de l'exécution des politiques sectorielles et le pilotage de la stratégie dans chaque région. Ainsi, nous avons :

- des **Comités ministériels de suivi-évaluation** : les ministères constituent des relais importants pour la mise en œuvre de la Stratégie en assurant la tutelle opérationnelle de la réalisation des actions prioritaires. Présidé par le Ministre en charge du secteur concerné, le comité sectoriel est chargé du suivi de **la mise en œuvre des priorités sectorielles** déclinées et de la réalisation des revues sectorielles sur l'état d'avancement de la politique sectorielle inscrite dans la SNDES. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le secrétariat technique de ce comité est assuré par les cellules d'étude, de planification et de suivi ;

- des **Comités régionaux de suivi-évaluation** : le Gouverneur de région préside ce comité tandis que l'Agence Régionale de Développement (ARD) assure le secrétariat technique. Il regroupe l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans la région. Chaque comité régional se réunit au besoin une fois par trimestre pour établir l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie conformément à la vision locale. Chaque comité régional prépare un rapport annuel sur l'état d'avancement de la Stratégie au niveau de la région couverte et fait des recommandations pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires, au niveau régional¹⁵.

251. Un Secrétariat technique, assuré par l'UCSPE, sera chargé de l'animation et la coordination du dispositif global de suivi-évaluation de la SNDES. Il assure la bonne exécution des différentes activités du processus et constitue le secrétariat du Conseil national de suivi et d'orientation. Il veillera également à la bonne coordination des interventions des acteurs dans la mise en œuvre de la Stratégie et préparera le rapport devant contribuer à la revue annuelle conjointe.

3.2.3. Acteurs, appropriation et responsabilité mutuelle

252. La Stratégie ici définie est l'unique cadre fédérateur et la référence en matière d'intervention pour tous les acteurs au développement. A cet effet, tous les acteurs alignent et harmonisent leurs actions autour de ces objectifs nationaux qui tiennent compte des engagements du Sénégal pour atteindre les objectifs prioritaires de la Stratégie, notamment les OMD. L'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus de mise en œuvre d'un dispositif orienté vers les résultats de développement est indispensable pour partager la même compréhension de la mission et surtout pour œuvrer ensemble pour l'atteinte des résultats.

253. La place et le rôle du Parlement dans le système démocratique et républicain du Sénégal doivent être valorisés pour permettre aux élus d'assurer efficacement leur mission de contrôle de l'action gouvernementale. Ainsi, a-t-il été retenu une seule orientation relative à la modernisation du Parlement et à l'amélioration de son efficacité à travers le renforcement des capacités des parlementaires en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

254. Les organes de pilotage, aussi bien au niveau national que régional ou local, mobilisent l'ensemble des parties prenantes que sont les acteurs étatiques, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, le Parlement et les partenaires techniques et financiers. A cet égard, il est attendu de l'Etat l'appui du fonctionnement de ces entités (collectivités locales, société civile, secteur privé,...). La Stratégie est mise en œuvre par les divers acteurs du développement travaillant à la base. Des actes réglementaires fixeront la composition, la structuration et le fonctionnement de tous ces organes. Il est retenu une démarche participative d'évaluation qui implique aussi bien les organes de pilotage que les acteurs.

¹⁵Il convient d'exploiter et de renforcer le Système d'Information et de Suivi-Evaluation pour le Développement Local (SISE-DL).

3.2.4. Indicateurs de suivi et d'évaluation

255. Le dispositif d'information sur la mise en œuvre de la stratégie est le second volet qui complète le dispositif de suivi et d'évaluation. Il donne une vue d'ensemble sur les progrès réalisés et leur impact sur les conditions de vie des populations. Il est relié au dispositif de pilotage par un système d'information structuré et cohérent. Pour cela, il utilise les indicateurs et un système de communication. La mise en place d'un système de suivi-évaluation de ces activités se révèle alors essentielle pour juger de la progression en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. A cet effet, le « cadre logique » de la Stratégie constitue le cadre de cohérence à travers lequel les informations nécessaires pour appréhender et mesurer les progrès de la mise en œuvre de la stratégie sont définies en termes d'identification, de moyens, de délais, de sources de production et de ressources pour l'exécution des programmes et projets.
256. A chacun des trois niveaux institutionnels s'attache un système d'information spécifique. Pour la planification de la Stratégie, le système d'information sera global. Pour le niveau opérationnel, il existera un système d'information sectoriel et régional. C'est à partir de ces systèmes d'information distincts mais complémentaires qu'il convient de bâtir le dispositif d'information du suivi-évaluation de la Stratégie.
257. Le système d'information de la SNDES sera constitué d'un tableau de bord d'indicateurs, dénommé liste restreinte d'indicateurs 16, qui renseigne sur l'état d'avancement de l'exécution des actions prioritaires. A cet effet, le système statistique national, en tant que producteur de statistiques officielles, constitue la principale source de données pour la consolidation du processus de décisions tant au niveau politique, économique que social. Il dispose depuis juin 2007 dispose d'un document cadre de référence de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS, 2013-2017), dont la déclinaison opérationnelle est le Schéma Directeur de la Statistique (SDS). Sa mise à jour est prévue en 2012-2013, afin de prendre en compte les nouveaux besoins en matière de données statistiques.
258. Le système d'information sera animé par deux comités techniques :
- *un Comité de suivi des indicateurs* est créé au sein du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) », placé sous l'autorité de l'ANSD qui en définit la composition et le fonctionnement. Il est chargé d'établir la méthodologie des indicateurs de suivi et leur cible/objectif pour la période 2013-2017. Ce comité veillera à la mise à jour régulière des indicateurs de suivi, en appui à tous les organes institutionnels de pilotage de la Stratégie, conformément à leur calendrier. Il propose les mécanismes de réalisation des enquêtes prioritaires pour la mise à jour des indicateurs, notamment ceux de la liste restreinte.
 - *un Comité de suivi du Plan d'Actions Prioritaires*, formé entre autres par l'UCSPE, la DGF, la DGCP, la DPEE, l'APIX et la DCEF qui en assure la présidence, sera chargé de l'évaluation annuelle du *Plan d'Actions Prioritaires (PAP)*. Ledit comité veillera à améliorer la visibilité du suivi du financement des actions prioritaires et s'assurera de la remontée de l'information lors des

¹⁶La liste restreinte d'indicateurs de suivi de la SNDES provient d'une liste d'indicateurs dominants.

rencontres trimestrielles du conseil national. Aussi, surveillera-t-il la concordance dans la programmation et l'exécution entre, d'une part, le CDMT et les CDSMT et, d'autre part, le PAP. Il garantira la cohérence entre le PAP et la programmation du PTIP. Il devra s'assurer de la réalité de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), notamment en analysant le budget exécuté et les résultats atteints et mettre à jour le cadrage macroéconomique.

259. Le système de communication est articulé autour de la diffusion de l'information relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie. Il doit impliquer l'ensemble des acteurs pour une meilleure appropriation et une articulation cohérente des politiques transversales dans les priorités nationales. Les rapports d'avancement produits devront être annuels pour servir de référence pendant l'élaboration du budget de l'Etat, des collectivités locales et des accords de partenariat avec les partenaires techniques et financiers. La communication devra ainsi être entretenue par une très large diffusion des résultats auprès de tous les acteurs impliqués pour juger de la qualité de la mise en œuvre de la Stratégie. Les journées de revue (sectorielle ou globale) constituent un cadre idéal de partage et d'échange d'informations sur les résultats enregistrés et sont l'occasion de faire des recommandations sur la mise en œuvre de la politique économique et sociale aux niveaux national, local ou sectoriel. La participation critique des centres de recherche et d'études constituerait un élément important dans la dissémination de ces résultats.

3.2.5. Financement de la Stratégie

260. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, déjà entamée, sera privilégiée en vue d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses et une célérité dans l'exécution. Une telle intégration des fonds dans le processus budgétaire confirmerait la SNDES dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté et mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD. Par ailleurs, le Gouvernement mettra à contribution les interventions des collectivités locales, des ONG et du partenariat public-privé.

261. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans ce cadre soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'État en s'assurant de toute la traçabilité, la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans la SNDES.

262. À cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la stratégie soit l'occasion d'approfondir le partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi-évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils renforcent la synergie entre les différentes modalités de l'aide publique au développement, conformément aux principes de la Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008) sur l'Efficacité de l'aide publique au développement. Ils seront encouragés à privilégier l'appui budgétaire, à intégrer les fonds destinés aux projets dans une approche globale et/ou de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires.

3.2.6. Processus d'articulation entre la SNDES et le budget national

263. **Étape 1 :** Elaboration des instruments de la mise en œuvre : Les politiques publiques formulées dans la Stratégie sont désormais mises en œuvre, en parfait alignement avec les instruments budgétaires nationaux afin de faire avancer les programmes essentiels, fournir des services publics et soutenir des avantages compétitifs de l'économie. Spécifiquement, dans le cadre de la programmation budgétaire pluri-annuelle, il s'agit de veiller systématiquement à la cohérence entre, d'une part, le PAP et la SNDES, d'autre part, la Loi de finances et le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP).
264. **Étape 2 :** Evaluation des besoins du PAP : L'évaluation des montants du PAP est faite sur la base des coûts des projets et programmes prioritaires identifiés. Pour les sous-secteurs cibles des OMD, les montants ont été repris sur la base des objectifs de renforcement déjà évalués et inscrits dans les différents programmes en cours tels que le PEPAM, le PDEF ou le PNDS. Ensuite, les montants des programmes se trouvant dans la base des données financières de la DCEF ont servi de référence pour réévaluer les besoins. Pour les autres sous-secteurs et domaines où il n'y a pas de programmes évalués ou les projets ne sont pas tous formulés, les informations sur les objectifs ciblés, les indicateurs de résultats et les coûts unitaires sont utilisés pour déterminer les besoins en financement.
265. Une méthode a ensuite été mise au point pour vérifier si les montants proposés dans ces programmes permettront d'atteindre les OMD et les objectifs de croissance économique. Cette méthode repose sur le principe des élasticités des indicateurs par rapport au budget alloué. Les simulations ont été faites sur la base d'une méthodologie qui consiste à déterminer l'évolution de l'indicateur retenu et, par ricochet, le volume de financement nécessaire à fixer dans le budget pour atteindre la cible à l'horizon fixé.
266. **Étape 3 :** Programmation : Les besoins de financement des actions prioritaires, identifiés dans le PAP, sont ensuite comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. La différence entre le montant total nécessaire (montant SNDES) et le financement acquis et consolidé exprime le besoin additionnel (gap de financement) pour l'atteinte des objectifs prioritaires.
267. La mise en œuvre de la Stratégie nécessite des investissements d'un montant total de 5 065 milliards de FCFA dont 3 804 milliards de FCFA d'acquis, pour un gap cumulatif de 1262 milliards de FCFA sur toute la période. La part de l'Etat dans le financement acquis est estimée à 1696 milliards de F CFA soit 45%.
268. L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur le développement économique et social ont été répertoriées dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2013-2017.
269. Pour déterminer les projets et programmes prioritaires, les lignes d'actions des objectifs stratégiques de la SNDES sont soumises à une grille d'évaluation comportant des critères en lien direct avec les OMD, la croissance économique, l'environnement des affaires, le genre, l'amélioration de la gestion des politiques publiques et l'assainissement

des finances publiques. Ainsi, plus le score d'une ligne d'action est élevé, plus l'action en question gagne en niveau de priorité dans le PAP. Un type de classification automatique¹⁷ est appliquée pour attribuer aux lignes d'actions trois niveaux de priorité.

270. Les scénarios cadrent avec des taux de croissance réalistes et accompagnés d'un déficit proche de celui de la tendance de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE/FMI). En effet, le scénario tendanciel –ou scénario de base- retenu avec le FMI a un taux moyen annuel de 5% et un déficit de même rang, avec des dépenses totales en capital de 4 680 milliards de FCFA sur la période. Il correspond à la tendance de l'ensemble des dépenses du PTIP : ensemble des projets/programmes du PTIP et des nouveaux accords déjà presque à terme.

Tableau 3: Croissance et déficit public selon les scénarios

Années	Scénario tendanciel		Scénario pessimiste		Scénario optimiste	
	Croissance (%)	Déficit public (%)	Croissance (%)	Déficit public (%)	Croissance (%)	Déficit public (%)
2012	3,7	5,9	3,1	6,9	3,7	5,9
2013	4,3	5,0	3,3	5,8	4,9	4,5
2014	5	4,5	3,5	4,8	6,5	3,5
2015	5,1	4,1	3,5	4,8	6,8	3
2016	5,4	3,9	3,5	4,8	7,6	2
2017	5,6	3,6	3,5	4,5	7,7	2
Moyenne	5,08	4,5	3,4	5,3	6,7	3,5

Source : DPEE/MEF, novembre 2011.

271. Le scénario pessimiste correspondra à un cas extrême de crise économique pouvant conduire l'économie vers un ralentissement voire une baisse du PIB autour de 3,4% de croissance, avec comme hypothèse principale la poursuite des difficultés du sous-secteur énergétique. Il est retenu de privilégier les projets/programmes du tendanciel de priorité 1. Malgré ces ajustements, le déficit public pourrait atteindre 5,2% par an.

272. Le scénario optimiste -ou scénario de la SNDES- part du scénario tendanciel et y ajoute l'ensemble des nouveaux projets/programmes de priorité 1. Le taux de croissance pourrait atteindre 6,1% par an, tandis que le déficit public passe de 7,4% en 2011 à 3,9% en 2015. Le coût global du scénario optimiste est de l'ordre de 5065 milliards de FCFA pour la période 2013-2017. La mise en œuvre nécessite des investissements additionnels de l'ordre de 1262 milliards de FCFA sur toute la période de 2013 à 2017. Ce besoin additionnel représente 24,9% du montant global de la SNDES. La contribution de l'Etat dans le montant total acquis s'élève à 52%.

273. En résumé, tous ces scénarios sont constitués en tenant compte du potentiel de mobilisation et d'absorption des ressources financières, du respect scrupuleux de la « soutenabilité » de la dette publique, des règles budgétaires communautaires et des engagements internationaux.

¹⁷Il s'agit de la méthode des nuées dynamiques.

3.2.7. Risques liés à la mise en œuvre de la SNDES

274. Les risques de la stratégie sont liés d'abord aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macroéconomiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et le contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Des risques substantiels pèsent néanmoins sur ces projections de croissance en 2013-2017 dans un contexte de **morosité de l'activité mondiale** de hausse des cours internationaux du pétrole et des produits alimentaires. Au plan interne, les **principaux risques concernent l'énergie** avec les effets négatifs engendreront les retards dans la mise en œuvre du plan de restructuration du secteur. A cela s'ajoutent, d'une part, les risques budgétaires liés aux différents fronts sociaux notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'assainissement et d'autre part, les risques climatiques face auxquels l'agriculture est très vulnérable.
275. Le principal **risque d'ordre naturel relève de la pluviométrie** qui demeure encore le déterminant fondamental de la production agricole. Une situation d'insuffisance de la pluviométrie pourrait nuire significativement à l'évolution du sous-secteur agricole. Si le rythme de développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales est soutenu et les mécanismes des assurances agricoles mis en place, les effets indésirables d'une faible pluviométrie pourront être atténués. Par ailleurs, le secteur agricole est également exposé à d'autres chocs naturels tels que les agressions acridiennes qui constituent une menace importante sur l'économie, à la seule différence que l'intervention publique pourrait en atténuer les effets.
276. Au plan économique, le principal risque est lié à **l'évolution des prix sur le marché international** en général et du prix du pétrole brut en particulier. Le secteur le plus exposé est celui de l'énergie qui a connu des perturbations importantes au cours de la décennie 2000-2010, très défavorables à l'économie, du fait de son caractère intégré et transversal. Une persistance des perturbations dans la distribution de l'électricité anéantirait toutes les performances de l'économie nationale, en plus des conséquences désastreuses sur le bien-être des populations. Au niveau international, la survenue d'une crise financière ou économique représente une source de perturbation de l'économie nationale, à cause notamment de l'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde et à travers une éventuelle baisse de l'aide extérieure subséquente. Dans ce même registre, il faut inscrire une baisse nette des transferts des Sénégalais de l'Extérieur.
277. Les risques peuvent également être liés aux évolutions des grandes entreprises du secteur de la transformation. En dehors de l'énergie, les grandes entreprises du sous-secteur de la chimie et des huileries sont aussi exposées. Les perturbations enregistrées en 2008 pourraient affecter la croissance compte tenu du rôle important que les entreprises de ces sous-secteurs jouent dans l'économie, notamment sur les secteurs des services et des industries.
278. Les risques d'ordre politique et institutionnel peuvent revêtir diverses formes affectant directement la mise en place des investissements prévus sur la période de mise en œuvre de la SNDES, 2013-2017. Les moyens pour minimiser tous ces risques nécessitent de la part des différents acteurs un engagement ferme et une solidarité soutenue. Enfin, une faible exécution de ces dépenses d'investissement pourrait affecter

significativement la croissance et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2015.

279. Une voie par laquelle atténuer la probabilité et la portée de chacun de ces risques est de renforcer la compétitivité nationale en vue, d'une part, de diversifier davantage les sources de la croissance et, d'autre part, de renforcer la flexibilité de l'appareil de production et sa capacité à absorber à un coût social plus faible les chocs exogènes.

ANNEXES

REPARTITION DU FINANCEMENT DU PAP

PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES DE LA SNDES

Axes	Sous-secteurs domaines	Financements	Années					Total général
			2013	2014	2015	2016	2017	
Axe 1 - Croissance et Productivité	Agriculture	MONTANT SNDES	133 866	178 063	192 242	208 725	199 319	912 215
		ACQUIS	132 738	164 070	170 902	172 397	165 131	805 238
		ETAT	67 157	64 411	51 702	30 954	30 804	245 028
		PTF	65 581	99 659	119 200	141 443	134 327	560 210
		GAP	1 128	13 993	21 340	36 328	34 188	106 977
	Artisanat	MONTANT SNDES	1 135	1 600	1 970	2 608	2 508	9 820
		ACQUIS	1 135	1 200	1 470	2 608	2 508	8 920
		ETAT	920	1 200	1 470	2 608	2 508	8 705
		PTF	215	-	-	-	-	215
		GAP	-	400	500	-	-	900
	Commerce	MONTANT SNDES	4 799	2 466	2 938	21	21	10 245
		ACQUIS	2 778	2 445	2 917	-	-	8 140
		ETAT	2 398	2 165	2 917	-	-	7 480
		PTF	380	280	-	-	-	660
		GAP	2 021	21	21	21	21	2 105
	Communication, Infrastructures et Services de télécommunications	MONTANT SNDES	10 555	14 273	17 990	825	525	44 168
		ACQUIS	10 555	14 273	17 990	825	525	44 168
		ETAT	9 555	8 773	4 990	825	525	24 668
		PTF	1 000	5 500	13 000	-	-	19 500
		GAP	-	-	-	-	-	-
	Coopération économique, Intégration régionale et SE	MONTANT SNDES	515	535	535	264	79	1 927
		ACQUIS	515	535	535	264	79	1 927
		ETAT	440	460	460	229	79	1 667
		PTF	75	75	75	35	-	260
		GAP	-	-	-	-	-	-
	Culture	MONTANT SNDES	5 149	5 740	5 798	-	-	16 687
		ACQUIS	5 149	5 740	5 798	-	-	16 687
		ETAT	5 149	5 740	5 798	-	-	16 687
		PTF	-	-	-	-	-	-
		GAP	-	-	-	-	-	-
	Elevage	MONTANT SNDES	14 040	22 092	26 108	21 677	15 222	99 139
		ACQUIS	10 487	13 230	13 631	12 360	11 710	61 418
ETAT		5 570	7 406	6 185	-	-	19 161	
PTF		4 917	5 824	7 446	12 360	11 710	42 257	

		GAP	3 553	8 862	12 477	9 317	3 512	37 721
Emploi		MONTANT SNDES	101	106	141	-	-	348
		ACQUIS	101	106	141	-	-	348
		ETAT	101	106	141	-	-	348
		<i>PTF</i>	-	-	-	-	-	-
		GAP	-	-	-	-	-	-
Energie		MONTANT SNDES	246 888	269 213	118 452	13 001	12 471	660 024
		ACQUIS	121 138	148 023	93 672	11 921	11 391	386 144
		ETAT	30 598	37 102	34 464	5 055	4 525	111 744
		<i>PTF</i>	90 540	110 921	59 208	6 866	6 866	274 400
		GAP	125 750	121 190	24 780	1 080	1 080	273 880
Hydraulique agricole		MONTANT SNDES	9 385	10 870	12 224	1 000	1 000	34 479
		ACQUIS	7 965	7 220	8 794	-	-	23 979
		ETAT	2 680	3 720	5 294	-	-	11 694
		<i>PTF</i>	5 285	3 500	3 500	-	-	12 285
		GAP	1 420	3 650	3 430	1 000	1 000	10 500
Industrie et Transformatio n agroalimentaire		MONTANT SNDES	9 627	10 400	11 200	5 702	3 125	40 054
		ACQUIS	9 627	10 400	11 200	5 202	3 125	39 554
		ETAT	3 050	5 100	5 900	3 125	3 125	20 300
		<i>PTF</i>	6 577	5 300	5 300	2 077	-	19 254
		GAP	-	-	-	500	-	500
Infrastructure financière et Services financiers		MONTANT SNDES	3 318	2 900	2 469	1 409	1 102	11 198
		ACQUIS	3 318	2 900	2 469	1 409	1 102	11 198
		ETAT	831	822	270	1 409	1 102	4 434
		<i>PTF</i>	2 487	2 078	2 199	-	-	6 764
		GAP	-	-	-	-	-	-
Infrastructures et Services de transport		MONTANT SNDES	245 425	295 291	312 407	184 052	209 221	1 246 396
		ACQUIS	245 325	268 191	246 447	98 022	42 261	900 246
		ETAT	109 758	110 795	79 500	40 261	40 261	380 575
		<i>PTF</i>	135 567	157 396	166 947	57 761	2 000	519 671
		GAP	100	27 100	65 960	86 030	166 960	346 150
Mines et carrières		MONTANT SNDES	536	200	200	2 142	2 142	5 220
		ACQUIS	536	200	200	-	-	936
		ETAT	298	200	200	-	-	698
		<i>PTF</i>	238	-	-	-	-	238
		GAP	-	-	-	2 142	2 142	4 284
Pêche et aquaculture		MONTANT SNDES	11 278	14 924	16 398	10 393	5 378	58 371
		ACQUIS	11 028	12 924	14 148	7 893	3 878	49 871
		ETAT	3 698	3 324	3 111	2 378	2 378	14 889
		<i>PTF</i>	7 330	9 600	11 037	5 515	1 500	34 982
		GAP	250	2 000	2 250	2 500	1 500	8 500
Recherche, Développement		MONTANT SNDES	2 598	1 910	2 887	1 065	2 537	10 997
		ACQUIS	565	845	805	-	-	2 215

	Art et Innovation	ETAT	565	845	805	-	-	2 215	
		<i>PTF</i>	-	-	-	-	-	-	
		GAP	2 033	1 065	2 082	1 065	2 537	8 782	
	Secteur privé	MONTANT SNDES	13 414	14 270	14 556	23 465	21 558	87 263	
		ACQUIS	7 414	8 270	8 556	18 558	18 558	61 356	
		ETAT	5 520	5 283	5 283	17 500	17 500	51 086	
		<i>PTF</i>	1 894	2 987	3 273	1 058	1 058	10 270	
		GAP	6 000	6 000	6 000	4 907	3 000	25 907	
	Sécurité alimentaire	MONTANT SNDES	900	900	900	900	-	3 600	
		ACQUIS	-	-	-	-	-	-	
		ETAT	-	-	-	-	-	-	
		<i>PTF</i>	-	-	-	-	-	-	
		GAP	900	900	900	900	-	3 600	
	Sports	MONTANT SNDES	6 522	4 800	4 800	-	-	16 122	
		ACQUIS	6 522	4 800	4 800	-	-	16 122	
		ETAT	2 250	2 800	2 800	-	-	7 850	
		<i>PTF</i>	4 272	2 000	2 000	-	-	8 272	
		GAP	-	-	-	-	-	-	
	Tourisme	MONTANT SNDES	2 304	6 805	6 543	25 517	25 517	66 686	
		ACQUIS	2 304	2 897	2 635	9 109	9 109	26 054	
		ETAT	649	942	1 135	2 733	2 733	8 192	
		<i>PTF</i>	1 655	1 955	1 500	6 376	6 376	17 862	
		GAP	-	3 908	3 908	16 408	16 408	40 632	
	Axe 2 - Capital humain et développement durable	Eau Potable et Assainissement (EPA)	MONTANT SNDES	44 123	74 253	50 880	89 418	63 097	321 770
			ACQUIS	44 123	74 253	50 880	13 711	12 491	195 457
			ETAT	13 519	17 364	17 130	1 220	-	49 233
<i>PTF</i>			30 604	56 889	33 750	12 491	12 491	146 224	
GAP			-	-	-	75 707	50 606	126 313	
Education et formation		MONTANT SNDES	71 662	86 248	65 948	52 914	41 254	318 025	
		ACQUIS	70 524	82 441	61 407	47 858	34 689	296 918	
		ETAT	42 590	57 645	50 736	41 879	34 645	227 494	
		<i>PTF</i>	27 934	24 796	10 671	5 979	44	69 424	
		GAP	1 138	3 807	4 541	5 056	6 565	21 107	
Environnement et Ressources Naturelles (ERN)		MONTANT SNDES	18 387	27 867	29 700	4 481	2 981	83 415	
		ACQUIS	18 387	27 867	29 700	4 481	2 981	83 415	
		ETAT	5 751	7 931	8 113	352	352	22 499	
		<i>PTF</i>	12 636	19 936	21 587	4 129	2 629	60 916	
		GAP	-	-	-	-	-	-	
Habitat et Cadre de vie		MONTANT SNDES	10 260	11 577	14 244	2 781	2 781	41 642	
		ACQUIS	10 260	11 577	14 244	2 781	2 781	41 642	
		ETAT	8 860	5 477	5 044	152	152	19 685	
		<i>PTF</i>	1 400	6 100	9 200	2 629	2 629	21 957	
		GAP	-	-	-	-	-	-	
Protection		MONTANT SNDES	17 835	23 092	17 308	15 804	14 798	88 836	

	sociale	ACQUIS	11 835	15 180	9 396	6 933	5 927	49 271	
		ETAT	6 429	7 172	6 752	5 919	4 913	31 184	
		PTF	5 406	8 008	2 644	1 015	1 015	18 087	
		GAP	6 000	7 912	7 912	8 871	8 871	39 565	
	Risques et Catastrophes	MONTANT SNDES	24 743	53 377	48 087	22 513	15 013	163 733	
		ACQUIS	24 743	37 205	46 587	21 013	13 513	143 061	
		ETAT	22 243	24 505	23 587	13 513	13 513	97 361	
		PTF	2 500	12 700	23 000	7 500	-	45 700	
		GAP	-	16 172	1 500	1 500	1 500	20 672	
	Santé et Nutrition	MONTANT SNDES	63 280	77 832	46 909	16 325	6 617	210 963	
		ACQUIS	63 280	74 482	44 759	14 875	5 167	202 563	
		ETAT	33 937	34 673	17 229	1 992	1 917	89 748	
		PTF	29 343	39 809	27 530	12 883	3 250	112 815	
		GAP	-	3 350	2 150	1 450	1 450	8 400	
	Axe 3 - Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	Administration publique et Réforme de l'Etat	MONTANT SNDES	4 177	5 318	6 022	-	-	15 517
			ACQUIS	4 177	5 318	6 022	-	-	15 517
ETAT			3 677	2 518	2 234	-	-	8 429	
PTF			500	2 800	3 788	-	-	7 088	
GAP			-	-	-	-	-	-	
Aménagement du territoire et Développement local		MONTANT SNDES	32 604	31 368	28 431	9 125	9 125	110 652	
		ACQUIS	32 604	31 368	28 431	9 125	9 125	110 652	
		ETAT	20 518	19 668	19 435	3 835	3 835	67 290	
		PTF	12 086	11 700	8 996	5 290	5 290	43 362	
		GAP	-	-	-	-	-	-	
Coopération économique, Intégration régionale et SE		MONTANT SNDES	-	25 000	37 000	39 412	74 000	175 412	
		ACQUIS	-	-	-	-	-	-	
		ETAT	-	-	-	-	-	-	
		PTF	-	-	-	-	-	-	
		GAP	-	25 000	37 000	39 412	74 000	175 412	
Genre et Equité	MONTANT SNDES	3 820	7 277	8 150	6 884	5 809	31 940		
	ACQUIS	3 820	7 277	8 150	6 884	5 809	31 940		
	ETAT	2 770	2 827	2 800	4 065	2 990	15 452		
	PTF	1 050	4 450	5 350	2 819	2 819	16 488		
	GAP	-	-	-	-	-	-		
Gouvernance stratégique, économique et financière	MONTANT SNDES	6 969	6 113	6 777	58	58	19 974		
	ACQUIS	6 969	6 113	6 777	58	58	19 974		
	ETAT	5 529	2 420	2 420	58	58	10 484		
	PTF	1 440	3 693	4 357	-	-	9 490		
	GAP	-	-	-	-	-	-		
Justice	MONTANT SNDES	5 659	4 153	3 600	1 397	662	15 470		
	ACQUIS	5 659	4 153	3 600	1 397	662	15 470		
	ETAT	4 533	2 953	2 203	1 397	662	11 747		

		<i>PTF</i>	1 126	1 200	1 397	-	-	3 723
		GAP	-	-	-	-	-	-
	Paix et sécurité	MONTANT SNDES	28 232	22 836	21 019	30 982	30 241	133 309
		ACQUIS	28 232	22 836	21 019	30 982	30 241	133 309
		ETAT	27 232	17 836	13 519	25 232	24 491	108 309
		<i>PTF</i>	1 000	5 000	7 500	5 750	5 750	25 000
		GAP	-	-	-	-	-	-
Total		MONTANT SNDES	1054 105	1 313 670	1 134 833	794 854	768 155	5065 616
		ACQUIS	903 812	1 068 340	938 081	500 661	392 816	3803 709
		ETAT	448 774	464 184	383 627	206 687	193 064	1696 336
		<i>PTF</i>	455 038	604 156	554 454	293 974	199 752	2107 373
		GAP	150 293	245 330	196 751	294 193	375 339	1261 907

Indicateurs			Prévu	Réalisé	Cibles						
	2009	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
1. Taux (en %) de croissance du PIB réel (<i>scénario optimiste</i>)	2,10%	4,10%	4,80%	2,60%	3,70%	4,90%	6,50%	6,80%	7,6%	7,7	
2. Taux d'inflation annuel moyen (en %)	-0,90%	1,20%	=<3%	3,40%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	=<3%	
3. Taux d'investissement global (en %)	<u>23,00%</u>	<u>22,20%</u>	<u>22,50%</u>	22,40%	<u>24,00%</u>	<u>24,00%</u>	<u>24,00%</u>	25%	25%	26%	
4. Déficit budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB (<i>scénario optimiste</i>)	4,80%	5,20%	7,40%	6,50%	6,30%	5,70%	4,60%	3,90%	3,20%	2,50%	
5. Déficit du compte courant en pourcentage du PIB	6,70%	6,10%	8,20%	9,20%	8,50%	7,70%	7,60%	7,30%			
6. Pourcentage de pauvreté	National			46,70%	45,35%	43,96%	42,52%	41,03%	39,48%	37,89%	
	Dakar										
	Autre Urbain										
	Rural										
7. Taux d'électrification rurale (en %)	23,80%	23,80%	25%	25%	27%	29%	30%	32%			
8. Energie non distribuée à la clientèle (MGWATT)	89,69	177,05	0	267,3	0	0	0	0			
9. Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée)	684,55	686,5	836,5	827,5	1113,4	970,4	1095,4	<u>1095,4</u>			
10. Linéaire de routes construites (en Km)	Revêtues	688,39	183	150	130	165	175	190	200	210	220
	Non revêtues	1105,7	176,5	85	65	125	135	140	170	200	230
11. Linéaire de routes réhabilitées (en Km)	Revêtues	209	140	150	102	160	175	185	200	215	230
	Non revêtues	144,5	60	100	30	125	150	160	180	200	220
12. Nombre de bénéficiaires de crédit des SFD	1 352 287	1400565	<u>1 789 977</u>	1 542 230	<u>1 789 977</u>	<u>2 227 667</u>	<u>1 789 977</u>	<u>2 227 667</u>	2417019	2567411	
13. Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables	38,40%	41,06%	42,85%	42,10%	44,71%	46,32%	62,98%	65,48%	67,4%	72,7%	
14. Production céréalière (en millions de tonnes)	1,869	1,768	1,957	1,099	2,035	2,117	2,21	2,289	2,541	2,795	
15. Taux de croissance du PIB agricole (<i>scénario de base</i>)	18,00%	5,10%	3,40%	-21,60%	3,20%	4,40%	4,50%	4,70%	8%	8%	
16. Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes)	166	177	196	193	209	223	233	243	266	296	
17. Quantité de lait produite par an (en millions de litres)	167	181	204	184	227	260	294	329	405	460	
18. Niveau de biomasse des principaux stocks (en tonnes) (A revoir)	Non déterminé (pas d'évaluation de stock)		Supérieur à 109 391	0,6	Cibles à fixer après une évaluation du stock prévue en 2011						

19. Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m ³)	réf. 2010	920	<u>1000</u>		<u>1200</u>	<u>1500</u>	<u>1800</u>	<u>2000</u>		
20. Indice de la production industrielle	102,2	113,5	121,6	118,8	130,1	139,3	149,2	159,7		
21. Nombre d'entrées de touristes par an	810 000	842 400	<u>945 000</u>	1001314	<u>992 000</u>	<u>1 041 600</u>	<u>1 094 000</u>	<u>1 149 000</u>		
22. Volume financier des droits de propriété intellectuelle et artistique (en millions de FCFA)	345,77	420,5	496,25	401,5	580	725	906,25	1 132,81		
23. Nombre de PME encadrées	739	945	1050	1339	1150	1250	1350	1450		
24. Taux (en %) de croissance du volume des exportations	3,11%	22,74%	<u>>20%</u>	<u>23%</u>	<u>>20%</u>	<u>>20%</u>	<u>>20%</u>	<u>27%</u>		
25. TBS au cycle élémentaire (en %)	National	92,50%	94,40%	96%	93,90%	98%	100%	103%	105,00%	
	Filles	95,90%	98,70%	97%	98,60%	99%	101%	104%	105,00%	
	Garçons	89,20%	90,30%	95,00%	89,50%	97%	99%	102%	104,00%	
26. Taux d'achèvement au cycle primaire (en %)	National	59,60%	59,10%	70,50%	66,50%	75%	80%	85%	90,00%	
	Filles	60,40%	60,90%	69,00%	70,80%	74%	79%	84%	90,00%	
	Garçons	58,70%	57,40%	71,80%	62,60%	76%	80%	85%	90%	
27. Taux brut d'admission au CI	National	110,40%	113,60%	117,50%	112,97%	123,60%	110,30%	110,30%	110,20%	
	Filles	115,40%	119,10%	123,90%	121,20%	129,70%	109,70%	108,50%	106,00%	
	Garçons	105,70%	108,50%	111,50%	105,4	117,70%	107,40%	108,00%	110,30%	
28. Nombre d'apprenants inscrits dans les classes	National	83 529	77 988	115 526	81 354	92 893	92 893	92 893	92 893	
	Femmes	66 208	66 895	99 675	65 424	57 835	57 835	57 835	57 835	
29. Taux d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle et Technique (en %)	National	6,00%	4,00%	13,00%	0,11%	17,00%	21,00%	25,00%	29,00%	
30. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III	95,39%	91,14%	95,00%	97%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	
	titre V	70,92%	86,27%	85,00%	38%	95,00%	85,00%	95,00%	85,00%	
31. Taux (en %) de couverture CPN4	ND	<u>75%</u>	<u>80%</u>	<u>50%</u>	<u>83%</u>	<u>85%</u>	<u>90%</u>	<u>95%</u>		
32. Taux (en %) d'accouchements assistés par du personnel qualifié	67,00%	65,1% (EDS-5)	<u>70%</u>	<u>65%</u>	<u>72%</u>	<u>75%</u>	<u>78%</u>	80%		
33 Proportion (en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	74%	62,8% (EDS-5)	<u>85%</u>		<u>90%</u>	<u>93%</u>	<u>95%</u>	<u>≥95%</u>		
34 Prévalence (en %) du VIH/SIDA dans la population	0,70%	<u>0,70%</u>	<1%	0,70%	<1%	<1%	<1%	<1%		

35Personnes vivant avec le VIH sous ARV		12249	14408	14225	18032	16444	18649	20961	23318			
36Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	86,28%	96,43%	95,00%	93,00%	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%			
	titre V	53,27%	86,28%	85,00%	43%	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%			
37Taux (en %) d'accès à l'eau potable	Urbain	97,00%	98,50%	99,00%	98,70%	99,00%	99,00%	99,00%	100,00%			
	Rural	73,60%	77,50%	78,50%	80,10%	79,50%	80,00%	81,00%	82,00%			
38Taux (en %) d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement	Urbain	63,60%	63,10%	70,30%	63,30%	72,20%	74,10%	76,10%	78,00%			
	Rural	28,90%	29,60%	49,00%	34,30%	52,00%	57,00%	59,00%	63,00%			
39Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE		30,00%	60%	65%	58%	70%	75%	80%	85%			
40Ratio reboisement sur déboisement		0,78	0,96	≥ Ratio 2010	0,99	≥ Ratio 2011	≥ Ratio 2012	≥ Ratio 2013	≥ Ratio 2014			
41Taux (en %) d'activité		<u>59.40%</u>	<u>62.70%</u>	<u>66.10%</u>	<u>53.97%</u>	<u>68.00%</u>	<u>71.00%</u>	<u>73.20%</u>	<u>75.00%</u>			
42Taux (en %) de sous emploi invisible		<u>22%</u>	<u>21%</u>	<u>21%</u>	<u>16.84%</u>	<u>20%</u>	<u>18%</u>	<u>16%</u>	<u>15%</u>			
43Taux de chômage		<u>10.00%</u>	<u>10.00%</u>	<u>10.00%</u>	<u>10.00%</u>	<u>9.40%</u>	<u>8.90%</u>	<u>8.40%</u>	<u>8.00%</u>			
44Budget social en pourcentage du PIB												
45Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)		réf.2010	<u>4.35%</u>	<u>5.15%</u>	-	<u>13.62%</u>	<u>27.70%</u>	<u>46.32%</u>	<u>61.21%</u>			
46Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de programmes de Cash transfert		15000	35000	50000	49 314	<u>60000</u>	<u>75000</u>	<u>85000</u>	<u>100000</u>			
47Proportion (en %) du budget affecté aux ministères sous CDSMT					<u>72%</u>	<u>50%</u>	<u>60%</u>	<u>75%</u>	<u>85%</u>			
48Respect des délais légaux de production des comptes de gestion de l'Etat, des lois de règlement (oui/non)		réf.2010	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui			
49Délais de traitement des dossiers pénaux (en jours)	Délictuels	6 mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	
	Criminels	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
50Délai (en mois) de mise à disposition du FECL et du FDD avant le 30 juin		2,83 (25 mars 2009)	< 3mois	< 3mois		< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois	
51Pourcentage de ressources propres dans le budget des collectivités locales		réf. 2010	Etude en cours				> valeur de 2011	> valeur de 2012	> valeur de 2013	> valeur de 2015	> valeur de 2017	> valeur de 2019

BIBLIOGRAPHIE